



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

14^e séance plénière

Jeudi 24 septembre 1998, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Operti (Uruguay)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Allocution de M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président de la République d'El Salvador.

M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président de la République d'El Salvador, S. E. M. Armando Calderón Sol, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Calderón Sol (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos condoléances pour les pertes en vies humaines et les dégâts matériels causés par le temps inclément dans les nations soeurs des Caraïbes, auxquelles nous exprimons toute notre solidarité. Nous exhortons la communauté internationale à fournir rapidement et généreusement des secours d'urgence à ces nations pour leur permettre de faire face à cette crise.

Monsieur le Président, nous souhaitons vous féliciter sincèrement de votre élection à la présidence de la présente

session de l'Assemblée générale. C'est une distinction que nous saluons personnellement en vertu des excellentes relations d'amitié et de coopération qui unissent nos deux pays.

Nous remercions votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, des efforts qu'il a déployés pour la promotion des objectifs des Nations Unies, en particulier en encourageant les réformes au sein de l'Organisation.

Nous exprimons toute notre reconnaissance au Secrétaire général pour la manière remarquable dont il s'est acquitté de son mandat dans un contexte international extrêmement complexe représentant des intérêts multiples.

Comme c'est la dernière fois que je participe à ce débat en tant que Président de la République d'El Salvador, je voudrais réitérer notre reconnaissance et notre gratitude à cette Organisation pour le rôle déterminant qu'elle a joué dans la signature et la vérification des Accords de paix qui ont mis fin au conflit armé en El Salvador.

Depuis le début de notre administration, nous avons exprimé la volonté politique et l'engagement de notre gouvernement de respecter pleinement les Accords de paix,

et nous sommes satisfaits de l'avoir fait malgré les difficultés et les obstacles que nous avons rencontrés en chemin.

Nous sommes en mesure d'affirmer qu'en El Salvador, il s'est produit de profondes transformations qui ont eu pour résultat de remplacer l'autoritarisme, l'abus du pouvoir et l'impunité par un système ancré dans le strict respect de la loi et des principes et des valeurs de la démocratie.

Le rétablissement de la paix et la consolidation de la démocratie ont permis de renforcer l'état de droit en El Salvador en garantissant la totale indépendance de tous les organes fondamentaux du Gouvernement de la République ainsi que le respect des droits de la personne. Ceci nous a également permis de lancer une stratégie de développement économique en fonction du développement social en mettant l'accent sur l'élimination des causes de la pauvreté.

El Salvador a aujourd'hui une économie solide en croissance constante qui jouit de la reconnaissance et de la confiance au plan international. Nous mis en oeuvre avec succès un plan de modernisation du pays en cherchant à accroître notre efficacité, notre productivité et notre compétitivité; nous avons en particulier cherché à éliminer les monopoles publics en privatisant certains secteurs comme ceux de l'énergie, des télécommunications et de la sécurité sociale.

Nous mettons actuellement en oeuvre une politique économique qui vise à encourager les exportations et à attirer les investissements étrangers, dans le but de stimuler la production, la création de nouveaux emplois et de tirer un meilleur parti de l'ouverture des marchés internationaux.

Nous avons privilégié les programmes de valorisation des ressources humaines et de progrès des communautés, en particulier pour les secteurs les plus démunis et les plus vulnérables de la société, auxquels nous consacrons un pourcentage croissant du budget national dans les domaines de l'éducation, de la santé et du logement. En complément à la stratégie de lutte contre la pauvreté, le Secrétariat national à la famille met en oeuvre des programmes d'appui en faveur des femmes, des enfants et des personnes du troisième âge.

En raison de l'importance que nous attachons à l'écologie, nous avons créé un Ministère de l'environnement et des ressources naturelles. Nous avons adopté une loi spéciale dans ce domaine afin de rechercher des solutions aux graves problèmes écologiques auxquels notre pays est confronté tout comme le reste du monde.

Nous sommes heureux de pouvoir dire ici que nous menons à présent des consultations dans tout le pays sur un projet d'accord de base pour un plan national qui représentera le consensus de tous les différents secteurs représentatifs de la société salvadorienne. Nous espérons de tout coeur que ce plan national encouragera tous les Salvadoriens à participer à un projet commun à long terme qui associera les intérêts de tous, sans distinctions ni conditions politiques ou idéologiques, et qui sera le second grand accord politique après les Accords de paix.

El Salvador est un ferme partisan de l'intégration centraméricaine et, de concert avec les autres gouvernements et secteurs privés de la région, nous procédons à l'actualisation des instruments juridiques et au renforcement des institutions qui constituent le système d'intégration régionale.

Dans une perspective multilatérale, nous avons participé aux conférences et sommets internationaux et apporté notre appui aux déclarations et aux plans d'action adoptés, assumant avec responsabilité les engagements que nous avons pris dans les domaines de l'environnement, des droits de l'homme, du progrès social, de la promotion de la femme, des droits de l'enfant, de la population et de la lutte contre le trafic de drogues, entre autres.

Les profonds changements qui sont intervenus ces dernières années ont eu une forte incidence sur le système international, y compris les Nations Unies, et ont suscité un consensus sur la nécessité de restructurer l'Organisation pour qu'elle soit plus efficace dans la solution des problèmes globaux, en particulier ceux des pays en développement.

Nous sommes convaincus que les États Membres doivent unir leurs forces, adopter une attitude solidaire et assumer leurs responsabilités en concluant des accords pour parvenir aux changements dont l'Organisation a besoin afin de remplir pleinement son mandat.

Nous appuyons la mise en oeuvre des propositions avancées par le Secrétaire général tendant à achever la restructuration du Secrétariat et préconisons un changement d'attitude qui permettrait une réforme réelle du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social ainsi que de ses organes subsidiaires.

Nous avons besoin d'un Conseil de sécurité plus transparent, plus démocratique et plus représentatif qui puisse jouir de l'appui de tous les Membres de l'Organisa-

tion et donc avoir plus de poids en adoptant des mesures pratiques et efficaces pour prévenir et régler les conflits.

Nous nous félicitons des progrès qui ont été enregistrés sur la scène politique mondiale, mais nous devons néanmoins exprimer les préoccupations que nous inspirent la paix et la stabilité précaires dans certaines régions en raison de la persistance des conflits, du non-respect des accords, des blocages et du risque de rupture dans les processus de paix, des actes de terrorisme, de l'hostilité et du manque de confiance entre États.

Nous sommes inquiets face à l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient et nous invitons instamment les parties à rechercher sans tarder une solution conforme aux accords conclus.

Le Préambule de la Charte déclare que les peuples des Nations Unies sont résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre et à unir leurs forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Malheureusement, tous les États Membres n'en sont pas convaincus ni ne sont disposés à mettre en pratique ces principes qui nous permettraient d'atteindre les objectifs d'un intérêt global.

Les essais nucléaires qui ont récemment été effectués entravent les efforts que nous déployons pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous avons appuyé toutes les initiatives visant à garantir un monde plus sûr pour nos peuples et, dans un esprit de solidarité internationale, j'ai le plaisir d'annoncer qu'El Salvador a déposé au début de ce mois l'instrument de ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Nous pensons que le terrorisme sous toutes ses formes représente une insulte aux principes civilisés de l'humanité et constitue une conduite criminelle que nous condamnons énergiquement et qui ne saurait se justifier sous aucun prétexte politique, idéologique, philosophique, ethnique ou religieux.

Par conséquent, nous condamnons les actes terroristes commis au Kenya, en Tanzanie, en Afrique du Sud et en Irlande du Nord, qui ont fait des victimes innocentes, des milliers de blessés, sans parler des dégâts matériels.

C'est pourquoi nous appuyons la résolution 1189 (1998) par laquelle le Conseil de sécurité engage tous les États et les institutions internationales à apporter leur coopération ainsi que leur soutien et leur assistance aux enquêtes, pour traduire en justice les instigateurs et les auteurs de ces actes condamnables.

Le Gouvernement d'El Salvador reconnaît et soutient les efforts que fait la communauté internationale pour lutter activement contre l'usage de la drogue, et nous réaffirmons l'engagement que nous avons pris aux termes de la Déclaration sur les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues, et en ce qui concerne les mesures visant à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le problème mondial des drogues, que nous avons adoptées en juin dernier lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux problèmes des drogues.

Le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne sont des dates importantes qui nous invitent à réfléchir sur les progrès accomplis pour promouvoir la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Cela représente également une occasion qui est donnée à tous les États de renouveler leur engagement à s'acquitter des obligations auxquelles ils ont souscrit en adhérant à ces instruments juridiques internationaux qui protègent et qui promeuvent ces droits.

El Salvador réaffirme son appui au rétablissement des droits de la République de Chine à Taiwan en tant qu'État Membre de cette Organisation, car nous pensons qu'il est juste de respecter la volonté souveraine et les aspirations de son peuple, conformément au principe d'universalité qui est consacré dans la Charte des Nations Unies.

Les transformations que nous avons observées sur la scène internationale depuis la fin de la guerre froide n'ont pas réduit l'écart entre les pays développés et les pays en développement qui, bien au contraire, s'est creusé. La mondialisation, la libéralisation et l'interdépendance qui caractérisent le nouvel ordre international représentent des défis et offrent des possibilités dont beaucoup de nos pays ne peuvent tirer parti de manière adéquate en raison des difficultés auxquelles ils se heurtent. L'intégration à un monde concurrentiel exige des ressources technologiques et financières qui dépassent les capacités nationales des pays les moins avancés. Seule, la participation des pays les plus développés pourra nous aider à venir à bout de cette situation.

Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a rappelé que le volume de l'aide extérieure aux pays en développement a diminué régulièrement au cours des 10 dernières années et qu'une bonne partie de l'aide apportée n'est pas adaptée et ne répond pas aux besoins des pays bénéficiaires. Le Gouvernement salvadorien demande aux pays donateurs de s'efforcer d'augmenter

leur aide au développement et engage notamment les pays industrialisés à faciliter l'accès de leurs marchés aux produits des pays les moins avancés.

Les grands progrès accomplis ces dernières années dans tous les domaines de la connaissance humaine soulignent la nécessité de consacrer davantage d'efforts à la solution des problèmes essentiels dont souffre la plus grande partie de la population du monde. Si nous voulons instaurer un monde délivré de la pauvreté, des guerres, de la drogue, de la criminalité, du terrorisme, et où l'environnement ne sera pas dégradé, nous devons unir nos efforts pour trouver ensemble de nouveaux mécanismes et de nouvelles démarches pour arriver rapidement à résoudre les problèmes et répondre aux préoccupations qui affligent nos peuples.

Nous en appelons à la sagesse et à la coopération des nations pour que, Dieu aidant, la paix, l'harmonie, la solidarité et le progrès règnent sous toutes les latitudes.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République d'El Salvador de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Armando Calderón Sol, Président de la République d'El Salvador, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Petru Lucinschi, Président de la République de Moldova

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Moldova.

M. Petru Lucinschi, Président de la République de Moldova, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur d'accueillir à l'Organisation des Nations Unies le Président de la République de Moldova, S. E. M. Petru Lucinschi, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Lucinschi (*parle en moldave; texte français fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session. Je suis convaincu que sous votre direction cette session sera couronnée de succès. Je souhaite égale-

ment exprimer mes sincères remerciements à votre prédécesseur, le représentant de l'Ukraine, M. Hennadiy Oudovenko pour la manière compétente avec laquelle il a dirigé cette instance pendant son mandat.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre haute appréciation à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour les efforts qu'il déploie afin de promouvoir la réforme de l'Organisation pour le bénéfice de toute la communauté internationale.

J'ai l'honneur et le privilège de m'adresser pour la première fois à l'Assemblée générale. Du haut de cette tribune, je voudrais souligner l'importance que la République de Moldova attache au rôle des Nations Unies dans le monde.

Dans la nouvelle architecture du monde, les Nations Unies constituent pour la République de Moldova, comme pour les autres États d'ailleurs, le forum leur permettant d'exprimer leur identité nationale et leurs propres points de vue dans un cadre jouissant de la plus grande audience et résonance. C'est pourquoi mon pays participe activement aux débats sur les questions importantes pour la communauté internationale, comme celles relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, au développement social et économique, à l'élargissement de la coopération internationale et régionale, à la lutte contre le terrorisme et à l'accroissement du rôle et de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

Les mutations profondes de la vie internationale en cette fin de siècle ont marqué de leur empreinte l'activité de l'ONU. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer et perfectionner le système de l'ONU pour rénover et adapter l'Organisation aux exigences accrues de la coopération internationale. Aujourd'hui, après plus d'une année écoulée depuis le lancement des initiatives du Secrétaire général, nous constatons que ses propositions et ses recommandations, ainsi que les mesures concrètes de la réforme de l'ONU correspondent, en grande partie, à ces exigences.

La délégation de mon pays salue les progrès enregistrés dans le processus de réforme de l'Organisation, en particulier dans le domaine économique et social, et appuie les mesures susceptibles de rationaliser et de rendre plus efficace l'activité de l'Organisation. Nous considérons que le fusionnement de certaines structures, ainsi que la décentralisation et le transfert de compétences vers les bureaux sur le terrain, contribueront essentiellement à l'adaptation de l'ONU aux nouvelles exigences. Nous croyons que les débats sur les propositions et les mesures concernant la

restructuration de tout le système des Nations Unies qui se poursuivront au cours de cette session auront un effet sur les autres domaines de l'activité de l'Organisation.

L'augmentation du nombre de membres du Conseil de Sécurité est au centre de la réforme générale de l'ONU. Étant donné que jusqu'à présent on n'a pas trouvé de solutions généralement acceptables concernant les divers aspects de la question de la réforme du Conseil de Sécurité, nous considérons qu'au cours de cette session, les États Membres devraient faire preuve du même esprit de compromis que le Groupe de travail chargé de la problématique du Conseil de Sécurité.

Compte tenu de la nécessité d'assurer une meilleure représentation des États Membres de l'ONU au Conseil de sécurité, la République de Moldova, tout comme aux sessions précédentes, est en faveur d'un élargissement modéré du nombre de membres du Conseil. De nouveaux sièges permanents devraient être attribués aux pays développés tels que l'Allemagne et le Japon — que la République de Moldova a soutenus plusieurs fois lors des sessions antérieures de l'Assemblée Générale — ainsi qu'éventuellement aux pays en développement.

En ce qui concerne le nombre de sièges non permanents, la République de Moldova est favorable à une augmentation raisonnable du nombre de ces sièges, conformément au principe de la représentation géographique équitable, afin de refléter les intérêts de tous les groupes régionaux. À notre avis, l'élargissement du nombre de membres du Conseil de Sécurité de cette catégorie devrait tenir compte de l'intérêt légitime des États de l'Europe centrale et orientale à obtenir un siège non permanent supplémentaire, étant donné que le nombre d'États de cette région a doublé ces dernières années.

Les évolutions qui ont eu lieu au cours de ces dernières années dans les États à économie en transition, y compris dans la République de Moldova, ont montré que les transformations politiques et économiques entraînent des risques et des difficultés qui affectent plusieurs domaines de la vie sociale. Les grands problèmes, tels que le déclin de la production, sont trop complexes et aucun pays ne peut les résoudre uniquement par ses propres moyens.

Dans ces conditions, le rôle du système des Nations Unies dans les domaines économique et social prend de nouvelles dimensions. L'ONU doit rester le cadre de la coopération internationale pour toutes les nations. C'est d'ailleurs un impératif dans la situation actuelle où les crises

financières ont affecté l'économie de plusieurs pays et mis en danger leurs réformes politiques et économiques.

Engagée dans la voie de la démocratie, la République de Moldova fait des efforts soutenus pour créer les institutions fondamentales de l'État de droit et le cadre législatif nécessaire à une transition vers l'économie de marché. C'est ainsi que nous avons réussi à stabiliser la situation au niveau macroéconomique et à ramener l'inflation annuelle à un taux de 12 %.

Mon pays participe activement à la coopération internationale dans le cadre de la Coopération économique de la mer Noire, de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, l'Initiative centre-européenne et la Commission économique pour l'Europe. De la même façon, la signature de l'Accord de partenariat et de coopération avec l'Union européenne a considérablement diversifié les relations économiques de la République de Moldova. Mon pays attache également une importance primordiale à son adhésion, en perspective, à l'Organisation mondiale du commerce.

Comme les autres États Membres, y compris ceux à économie en transition, la République de Moldova participe aux projets des Nations Unies dans le domaine économique et social et bénéficie de l'assistance et de l'appui de l'ONU afin de promouvoir les réformes économiques. C'est pourquoi nous apprécions beaucoup l'activité du Programme des Nations Unies pour le développement.

Le déclin économique en Asie a engendré une crise économique mondiale aux conséquences dévastatrices. Comme le Secrétaire général vient de le mentionner, la crise économique mondiale s'est fait sentir en Russie, en Amérique du Nord et en Europe. De nos jours, les grandes économies subissent de plus en plus l'influence des événements qui se produisent dans les régions du monde moins développées.

Dans le processus de mondialisation de l'économie, l'Organisation des Nations Unies pourrait servir de centre coordinateur pour la création d'une architecture financière internationale.

La gestion de la crise et des effets de la mondialisation a aussi une importance particulière pour les pays à économie en transition. Ces États se trouvent dans une période spécifique de passage à l'économie de marché qui requiert à la fois d'atteindre toute une série d'objectifs, tels que la stabilisation au niveau macroéconomique, la réforme des mécanismes de fixation des prix, la restructuration des

principaux secteurs de l'économie, la réduction de l'inflation et la création de nouveaux emplois et, enfin, l'intégration à l'économie mondiale.

Enfin, il est important, à notre avis, quand on recherche des solutions aux problèmes auxquels sont confrontés les États à économie en transition, de tenir compte en premier lieu des traits spécifiques de chaque pays. Il faut prendre en considération le fait que le redressement de l'économie de cette catégorie de pays est un processus complexe en raison des particularités de chaque État.

Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies va amplifier sa présence dans les États à économie en transition par l'intermédiaire des commissions économiques régionales, ainsi que par l'intermédiaire des autres fonds et institutions spécialisées. De même, nous jugeons utile à cet égard l'examen de la question relative à l'intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale.

Dans le contexte des débats sur la réforme dans le domaine économique, je voudrais mentionner que mon pays appuie les décisions adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social concernant l'accroissement de l'aide au développement et la coordination efficace de l'activité des commissions régionales avec les autres organismes du système des Nations Unies.

La célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme constitue une raison de plus pour intensifier les efforts susceptibles de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales à l'échelle mondiale. La République de Moldova apprécie beaucoup l'activité de l'ONU en matière des droits de l'homme et appuie les mesures de réforme qui ont été prises, en particulier celles concernant le renforcement du rôle du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Mon pays accorde une importance particulière à la promotion et à la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. La République de Moldova a adhéré aux principaux instruments juridiques internationaux relatifs aux droits de l'homme, adoptés dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le Parlement a ratifié une série de conventions internationales, ainsi que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Plus de 20 lois, qui réglementent expressément les droits de l'homme, ont été adoptées par le Parlement de la République de Moldova.

Le respect et la protection des droits de l'homme dans mon pays sont également garantis par la Cour constitutionnelle qui assure la suprématie de la Constitution et le principe de la séparation des pouvoirs, ainsi que la responsabilité de l'État envers le citoyen.

Les événements majeurs qui se sont produits dans le monde, au cours de la dernière décennie, ont eu un impact considérable sur la situation dans diverses régions du monde. Parfois, ces événements se sont soldés par des tensions sociales et des violations graves des droits de l'homme et ont même engendré des conflits armés.

On sait que le conflit dans la partie orientale de la République de Moldova, de l'été 1992, a été causé par le démantèlement de l'URSS et a reçu l'appui des forces qui désiraient le maintien de l'ancien système politique. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à éviter cette situation dramatique. Même si le conflit a cessé, ses conséquences subsistent encore. Le conflit qui n'a pas été réglé définitivement constitue, dans une certaine mesure, un obstacle dans le processus de démocratisation de la société, ainsi que pour la promotion des réformes économiques. Les violations graves des droits de l'homme persistent dans la partie orientale de la République de Moldova. On n'a pas encore libéré les membres du groupe Ilascu. Pendant ce temps, le détenu Ilascu a même été élu député du Parlement de la République de Moldova. Les efforts de la République de Moldova pour régler ledit conflit par des moyens pacifiques et le fait que notre pays est prêt à octroyer à cette région un statut spécial avec de larges compétences, à condition de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de la République de Moldova, sont bien connus.

Néanmoins, je dois constater que le processus de négociation qui se déroule avec le concours de la mission de l'OSCE, des représentants de la Fédération de Russie et de l'Ukraine, en tant que médiateurs, se heurte encore à des difficultés. La position irréconciliable des dirigeants séparatistes ne permet pas la pleine mise en oeuvre des accords signés avec le concours des médiateurs et qui sont conçus comme des documents intermédiaires, susceptibles de relancer les négociations et d'accroître la confiance entre les parties. La situation devient plus grave en raison des énormes quantités d'armements et de munitions et des troupes étrangères présentes dans cette région.

Cependant, la République de Moldova et la Fédération de Russie ont signé le 21 octobre 1994 l'accord concernant le retrait des armements et des effectifs militaires. Malheureusement, ledit Accord n'a pas encore été ratifié par la partie russe. La mise en oeuvre de cet accord correspondrait

à la lettre et l'esprit de la Constitution de la République de Moldova qui stipule la neutralité de l'État et l'interdiction de déployer des troupes étrangères sur le territoire du pays.

Nous considérons que le retrait immédiat de ces quantités énormes d'armements et de munitions renforcerait considérablement la stabilité dans la région, tout en facilitant le processus de règlement de cette crise. Dans ce contexte, nous espérons que la mission de l'OSCE dans la République de Moldova, ainsi que les États médiateurs, la Fédération de Russie et l'Ukraine intensifieront leurs efforts afin de relancer les négociations, conformément au principe du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Moldova, et contribueront essentiellement au retrait des armements, des munitions et des troupes. Cela désamorçera en effet le conflit tout en créant des conditions favorables à son règlement définitif. Finalement, je voudrais déclarer avec solennité que la République de Moldova reste ouverte au dialogue et poursuivra la voie de la solution pacifique de ce conflit. Nous espérons que le bon sens triomphera.

Les problèmes auxquels est confrontée l'humanité en cette fin de siècle sont multiples et complexes. Bien que le risque de voir éclater une nouvelle guerre mondiale ait diminué, l'humanité doit faire face à une multitude de conflits et de situations tendues qui compromettent la paix et la stabilité dans diverses régions de la planète.

Je considère que nous devons faire appel à toute notre expérience et concentrer tous nos efforts afin de résoudre les situations existantes de crise et prévenir les conflits. À mon avis, nous ne pourrions faire face aux défis de notre temps et assurer la paix et la sécurité dans le monde que par des actions concertées de toute la communauté internationale. À cette étape de mondialisation continue, l'ONU, qui a une vocation universelle, reste le principal forum où l'on peut trouver des solutions aux questions cruciales. Mon pays est disposé à coopérer avec tous les États Membres pour renforcer la capacité de notre Organisation afin de mieux relever les défis du prochain millénaire.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République de Moldova de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Petru Lucinschi, Président de la République de Moldova, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Abdulsalami Abubakar, Chef d'État, Commandant en chef des Forces armées de la République fédérale du Nigéria

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Chef d'État et Commandant en chef des Forces armées de la République fédérale du Nigéria, S. E. M. Abdulsalami Abubakar.

M. Abdulsalami Abubakar, Chef d'État, Commandant en chef des Forces armées de la République fédérale du Nigéria, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Abdulsalami Abubakar, Chef d'État et Commandant en chef des Forces armées de la République fédérale du Nigéria et de l'inviter à prendre la parole.

M. Abubakar (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, j'apporte les salutations du Gouvernement et du peuple nigériens au nom desquels j'ai l'honneur et le privilège de prendre la parole devant l'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session que vous présidez. Votre élection à la présidence témoigne de la confiance que les États Membres placent en vous et de notre foi dans votre capacité d'inspirer les travaux de l'Assemblée grâce à votre sagesse, votre compétence et vos talents de diplomate. Je vous félicite très chaleureusement de votre élection et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat.

Ma délégation aimerait également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, de l'Ukraine, pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux de la cinquante-deuxième session.

Nous saisissons aussi cette occasion pour exprimer au Secrétaire général, M. Kofi Annan, notre grande satisfaction pour la façon dont il dirige les activités de notre Organisation. Nous tenons à l'assurer de tout notre appui et de toute notre coopération, alors qu'il fait entrer notre Organisation dans le XXIe siècle.

L'ONU représente la volonté de toute l'humanité de rechercher collectivement des solutions aux problèmes communs qu'affronte notre monde. Elle illustre l'ingéniosité de l'esprit humain qui rassemble les divers peuples du monde dans un effort de collaboration pour atteindre les objectifs de paix et de sécurité internationales, de promotion du développement socioéconomique, de respect des droits de l'homme, de bonne gouvernance et de primauté du droit. Notre participation active aux travaux de cette Organisation depuis notre accession à l'indépendance, en 1960, révèle notre conviction qu'elle conserve son caractère pertinent en tant qu'institution unique, au sein de laquelle tous les pays — petits et grands, riches et pauvres, développés et en développement — se rencontrent sur une base d'égalité et de respect mutuel afin d'harmoniser leurs intérêts et leurs politiques pour le bien commun.

C'est pourquoi nous avons toujours manifesté notre attachement à collaborer avec les États Membres au renforcement et à la revitalisation de l'ONU et de ses institutions. Nous croyons donc fermement que la question de la réforme et de la démocratisation de l'ONU doit être mise à l'avant-plan. La réforme est un processus continu dicté par les changements rapides qui surviennent dans notre monde. Notre Organisation deviendra inutile si elle ne parvient pas à adapter ses structures et son type de gestion aux réalités contemporaines. À ce sujet, ma délégation souhaite féliciter tant M. Kofi Annan, notre Secrétaire général, pour son dévouement et son engagement indéfectible en faveur de la réforme, que les États Membres pour leur attitude généralement positive à l'égard des questions vitales de la réforme et de la démocratisation de l'ONU.

Toutefois, nous devons admettre que les progrès concrets ont été très lents en raison des positions rigides que certaines délégations et certains groupements régionaux ont continué de défendre en ce qui concerne les questions fondamentales de la réforme et de la démocratisation de l'ONU. Nous exhortons donc tous les États Membres à faire preuve sans plus attendre de la volonté politique nécessaire pour mener à bien la restructuration de l'Organisation d'ici le prochain millénaire, grâce à des compromis mutuellement acceptables qui donneront une impulsion au processus de réforme. Ainsi, serons-nous en mesure d'édifier une Organisation à même de rendre notre monde plus sûr et plus prospère.

Quant à la question spécifique de la réforme et de la démocratisation du Conseil de sécurité — question à laquelle mon pays, qui a été l'un des auteurs initiaux de la résolution pertinente, accorde beaucoup d'importance — je suis déçu de constater qu'aucun progrès substantiel n'a été

accompli cinq ans après la création du Groupe de travail à composition non limitée chargé de la question. Nous constatons de nouveau que la méfiance et les soupçons qui règnent entre les États ont empêché tout progrès tangible sur la voie d'un résultat fructueux. Pourtant, le statu quo n'est pas la meilleure solution pour l'ensemble des Membres de l'ONU. Il est certain que le Conseil doit être restructuré, que sa composition doit être élargie tant pour ce qui est des membres permanents que non permanents et que ses méthodes de travail et processus de prise de décisions doivent être améliorés. Telle est la voie à suivre pour parvenir à la démocratisation du Conseil, qui renforcera par là même la légitimité et l'efficacité de ses décisions sur les questions cruciales liées à la paix et à la sécurité mondiales.

Ma délégation est fermement convaincue que la réforme du Conseil de sécurité doit également porter sur l'adéquation des rapports entre le Conseil et l'Assemblée générale. La Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale, mais non exclusive, du maintien de la paix et de la sécurité internationales, un rôle certain à ce sujet incombe donc à l'Assemblée générale. Malheureusement, la voix de l'Assemblée générale, qui est l'organe le plus démocratique de l'ONU, est souvent assourdie par celle du Conseil de sécurité lorsqu'il s'agit de questions de paix et de sécurité mondiales.

Pour ce qui est des questions particulières relatives à la composition et à la taille du Conseil, ma délégation soutient toujours que l'anomalie actuelle que constitue le fait que l'Afrique ne soit pas représentée parmi les membres permanents doit être corrigée de toute urgence, puisque notre continent, avec ses 53 États Membres, représente près d'un tiers de tous les Membres de l'Organisation. À cet égard, la décision prise par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de demander deux sièges permanents pour l'Afrique au sein d'un Conseil réformé et élargi, ne peut tout simplement pas être ignorée. La demande est légitime, crédible et formulée en pleine conscience de nos responsabilités et de notre rôle dans le système international. Elle mérite le plein appui de tous les États Membres.

Nous sommes sincèrement convaincus qu'un monde sans l'ONU serait inconcevable, notamment en raison de la résurgence de conflits dans diverses régions du monde. À cet égard, il est préoccupant de constater qu'une part disproportionnée des conflits qui font rage dans le monde ont lieu en Afrique, avec leur lot habituel de misère et de souffrance humaines. L'ampleur des tragédies humaines issues de conflits qui se déroulent dans des États africains et entre eux est inquiétante. Nous sommes heureux de voir que le Conseil de sécurité accorde maintenant une attention

particulière aux causes des conflits sur notre continent, en vue de déterminer la façon dont la communauté internationale pourrait collaborer avec nous pour les régler. L'initiative consistant à attirer l'attention sur la nécessité de déployer des efforts internationaux renouvelés et concertés pour promouvoir la paix et la stabilité sur notre continent est certainement sans précédent et mérite notre reconnaissance.

Le rôle du Nigéria dans la réalisation des objectifs de l'ONU, notamment dans le domaine du maintien et de la consolidation de la paix, est bien connu. Nous avons déployé de grands efforts en faveur du règlement pacifique des différends dans des régions de l'Afrique où des vies innocentes et des biens ont été exposés à de graves dangers. Le Nigéria s'est associé à des États partageant ses vues dans le but de rétablir l'ordre public. C'est ce qui s'est produit au Libéria et, plus récemment, en Sierra Leone, où le Président Tejan Kabbah a repris ses fonctions de Président démocratiquement élu en mars dernier.

C'est la première fois dans l'histoire récente de l'Afrique qu'un régime démocratiquement élu qui a été renversé par un putsch militaire est rétabli grâce à une initiative collective dans une sous-région. En tant que Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Nigéria est fier d'avoir joué un rôle dirigeant au sein du Groupe de surveillance de la CEDEAO (ECOMOG), dans le cadre des efforts sous-régionaux collectifs qui ont abouti à ce résultat de portée historique.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à la communauté internationale pour l'appui considérable qu'elle a apporté pendant la crise, appui qui a aidé dans une large mesure à démoraliser les forces rebelles et à accélérer le rétablissement de la démocratie et de l'état de droit en Sierra Leone. La guerre en Sierra Leone est finie. Il en est de même au Libéria, même si la menace persiste. Nous demandons instamment à la communauté internationale et aux organisations humanitaires internationales de participer activement aux efforts de relèvement dans les deux pays. Il reste encore beaucoup à faire.

À l'heure actuelle, notre groupe sous-régional, par l'intermédiaire de son Comité des Sept, participe activement au rétablissement de la paix en Guinée-Bissau où un groupe rebelle a pris les armes contre le Gouvernement élu. Avec l'aide de groupes agissant dans le même sens, il a été possible, il y a quelques semaines, de conclure un accord de

cessez-le-feu. Nous pensons avec optimisme que cet accord tiendra.

Nous avons aussi contribué à créer au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et à l'échelle de l'Afrique, un Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Cette instance jouit d'un large appui. Néanmoins, ce Mécanisme n'a pu être à la hauteur des nobles idéaux qui ont justifié sa création en raison surtout de ressources insuffisantes en matériel militaire et en fonds. Nous invitons la communauté internationale ainsi que d'autres instances intéressées à appuyer la cause de la paix et de la sécurité en Afrique par l'intermédiaire des mécanismes régionaux et sous-régionaux de l'OUA chargés de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits.

Le Nigéria est préoccupé par l'escalade des actes terroristes dans de nombreuses régions du monde. Les tragiques attentats perpétrés au Kenya et en Tanzanie qui ont fait quelque 260 victimes innocentes ont démontré clairement le fait qu'aucun pays ou société n'est à l'abri d'actes terroristes. Nous condamnons ces attentats. Le terrorisme est l'un des crimes les plus odieux contre l'humanité; c'est une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous devons renforcer la coopération internationale pour lutter contre ce phénomène et l'éliminer sous toutes ses formes. Nous devons exprimer notre préoccupation commune à l'égard de cette question en appuyant une convention internationale contre le terrorisme.

Mon gouvernement a été investi en juin dernier et a commencé son bref mandat par l'élaboration d'objectifs et d'orientations bien définis. Le plus important est la conception et la mise en oeuvre d'un programme transparent, libre et très complet de transition vers un pouvoir civil, dans les délais les plus brefs possibles. Cette décision a été saluée par la classe politique.

Notre objectif est un retour de notre pays à un gouvernement civil, élu démocratiquement, le 29 mai 1999. À cette fin, nous avons établi, le 11 août 1998, la Commission électorale nationale indépendante chargée d'organiser et de gérer les différentes étapes du processus électoral, sans pression ni ingérence d'aucun organe ou autorité externe. Il n'y a pas de restrictions à la formation de partis politiques, et nombre d'entre eux demandent déjà leur inscription. Les critères d'inscription qui viennent d'être publiés par la Commission soulignent le rôle de l'électorat en tant qu'élément qui détermine en fin de compte l'existence et le succès des partis politiques. C'est la démocratie par excellence et elle confirme la confiance des Nigériens à l'égard de la Commission.

En outre, cette Commission a publié le calendrier des différentes élections qui doivent se tenir durant le Programme de transition, en commençant par les élections municipales en décembre 1998 pour se terminer par des élections présidentielles prévues le 27 février 1999. Nous sommes attachés au maintien de l'indépendance, de l'intégrité et de la transparence de la Commission. Toutes les étapes du processus électoral pourront être librement suivies par les observateurs internationaux des Nations Unies, du Commonwealth et d'autres instances intéressées. Ces mesures visent à garantir la crédibilité et l'intégrité de tout le processus électoral. À cet égard, nous notons avec satisfaction que l'ONU et le Commonwealth ont déjà envoyé des équipes d'évaluation au Nigéria afin de rencontrer les responsables de la Commission pour convenir des modalités et des aspects concrets de la coopération entre la Commission et les deux organisations.

Le projet de constitution présenté par la Conférence constitutionnelle nationale, en 1995, est maintenant publié. Il pourra être largement diffusé en temps voulu. Tous les avis exprimés par l'opinion publique seront dûment présentés pour examen avant sa promulgation.

Je sais que sur la question du respect des droits de l'homme, le Nigéria a été récemment l'objet de l'attention de la communauté internationale. L'objectif de mon administration, avec l'appui et la compréhension de la communauté internationale, est de faire évoluer le Nigéria vers le respect le plus total des droits de l'homme, la bonne gestion des affaires publiques, la responsabilité et la primauté du droit. Cet attachement aux droits de l'homme a été largement démontré par la libération des détenus politiques, l'amnistie accordée à certains condamnés et la levée des accusations contre d'autres personnes. La liberté individuelle, notamment la liberté d'expression et d'association, est beaucoup plus grande. Les cas de personnes détenues sans jugement et de certaines catégories de personnes déjà reconnues coupables de certains délits sont examinés et des décisions appropriées seront prises. Déjà, le Procureur général et le Ministre de la justice de la Fédération, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur et la Commission nationale des droits de l'homme au Nigéria, ont établi différentes zones dans le pays afin de décongestionner rapidement les prisons.

Nous tenons à lancer un nouvel appel à tous les Nigériens qui se trouvent en exil auto-imposé pour qu'ils reviennent et participent au développement socioéconomique de notre pays. Dans notre quête pour améliorer notre

infrastructure socioéconomique et instaurer un climat de bonne gestion des affaires publiques, nous procéderons au recensement des professionnels nigériens et des personnes ayant un talent particulier qui, à l'heure actuelle, sont dispersées dans le monde et ce, afin d'utiliser l'ensemble des ressources humaines du pays.

J'ai également rencontré toutes nos formations militaires pour confirmer de nouveau l'engagement des forces armées et de police au programme de démocratisation. Les officiers et les éléments des forces armées et de la police nigérianes, comme l'ensemble de notre peuple, aspirent à la démocratie dans un pays unifié et pacifique et ils sont, dans leur écrasante majorité, en faveur de notre processus de démocratisation.

Je me présente devant cette Assemblée en tant que dirigeant d'un pays qui est maintenant engagé dans un processus réel et irréversible de transition vers la démocratie. Par conséquent, ayant respecté notre engagement de rétablir les droits de l'homme et des libertés fondamentales de notre peuple et fait avancer les perspectives de démocratisation au Nigéria, nous demandons maintenant aux pays occidentaux de lever les sanctions que certains d'entre eux ont imposées à notre pays. Aujourd'hui plus que jamais peut-être, nous avons besoin de l'appui et de la compréhension de tous les amis du Nigéria et de la communauté internationale pour nous aider à mettre en oeuvre nos programmes et politiques visant à élever le niveau de vie de notre population.

Enfin, une révolution silencieuse et pacifique se déroule au Nigéria. Notre peuple est résolu à faire en sorte qu'une gestion démocratique durable soit établie dans le pays. Le Nigéria est de toute évidence au seuil d'un renouveau concernant sa structure politique et socioéconomique et son programme en matière de relations extérieures. Le moment est donc venu pour la communauté internationale d'apporter à nos entreprises le soutien et l'encouragement nécessaires.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Chef d'État de la République fédérale du Nigéria de la déclaration qu'il vient de faire.

M. Abdulsalami Abubakar, Chef d'État, Commandant en chef des Forces armées de la République fédérale du Nigéria, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Allocution de S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco.

S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco, est escorté à la tribune.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Prince Albert : Monsieur le Président, la Principauté de Monaco se réjouit tout particulièrement de vous voir assumer les plus hautes fonctions et responsabilités de cette cinquante-troisième session de notre Assemblée générale. Votre élection par acclamation témoigne de la confiance que la communauté internationale place dans vos qualités personnelles et dans votre expérience. Elle est aussi la manifestation de l'estime que les États Membres portent à votre pays, l'Uruguay.

Je tiens à associer l'ensemble des membres du Bureau que nous venons d'élire aux cordiales félicitations que je vous adresse et aux vœux de succès que je forme à votre intention.

Il m'est particulièrement agréable également de rendre un hommage vif et sincère à S. E. M. Hennadiy Oudovenko, qui a présidé avec talent et efficacité la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

La géographie dicte souvent le destin d'une nation. Cela est particulièrement vrai pour la Principauté de Monaco, dont la vie et le développement dépendent depuis des siècles de la mer. Aussi, mon pays a-t-il toujours attaché à toutes les questions qui la concerne une extrême importance. Ce dernier accueille notamment plusieurs institutions internationales consacrées à l'environnement marin.

En cette Année internationale des océans, il me paraît juste de rappeler que la Principauté célèbre aussi le cent cinquantième anniversaire de la naissance du Prince Albert

Ier de Monaco, un des fondateurs de l'océanographie, auquel notre pays doit une grande part de son rayonnement.

Mon illustre aïeul, né en 1848, a en effet consacré une part importante de sa vie à l'étude scientifique des océans. Marin accompli et passionné, il fit oeuvre de pionnier durant les 30 années de campagnes scientifiques qui le menèrent des Açores jusqu'au Spitzberg.

Le Prince Albert Ier créa, à Monaco, en 1910, le Musée océanographique afin de faire connaître les enseignements tirés de ses expéditions maritimes, la beauté et la richesse du milieu marin. Il avait, auparavant, en 1906, fondé à Paris l'Institut océanographique qu'il avait voué, dans cet esprit, à l'enseignement et à la recherche.

Il fut également un précurseur de l'océanologie, dans la mesure où certains de ses travaux ou de ses intuitions conduisirent à des découvertes médicales de tout premier plan, telles l'anaphylaxie ou encore l'action antibactérienne. En développant des recherches sur ce qu'il appelait la météorologie de la haute atmosphère océanique, il a ouvert la voie à l'étude des échanges océan-atmosphère et de leur influence sur le climat.

À son exemple, nous nous devons d'encourager les études climatologiques afin de prévenir, autant que faire se peut, des inondations aussi dramatiques que celles, dont nous déplorons les trop nombreuses victimes, qui sévissent aujourd'hui au Bangladesh, en Chine et dans la région du Chiapas, au Mexique, sans oublier, bien sûr, l'ouragan Georges qui frappe actuellement avec tant de force les Caraïbes.

Répondant au vœu du neuvième Congrès international de l'océanographie, le Prince Albert Ier réunit, le 30 mars 1910, une commission spéciale chargée de proposer un programme d'exploration scientifique de la mer Méditerranée. En raison de la Première Guerre mondiale, la Conférence générale constitutive ne se tiendra qu'en 1919, à Madrid. En présence des représentants de huit États riverains de la Méditerranée seront alors fixés le programme et les méthodes de travail de la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée. Cette institution, unique par sa nature et sa vocation, poursuit, de nos jours encore, ses riches activités. Elle rassemble des responsables politiques et des personnalités scientifiques de très haut niveau. En juin dernier s'est déroulé, en Croatie son trente-cinquième congrès. Le Prince Rainier III, mon père, qui en assume actuellement la présidence, a saisi cette occasion pour renouveler à la communauté scientifique sa confiance en l'encourageant à ne pas sous-estimer

l'influence qu'elle peut avoir sur les décisions d'ordre politique, notamment en matière maritime.

C'est dans cet esprit que nous attachons un intérêt particulier aux travaux menés, sous l'autorité de l'ancien Président portugais Mario Soares, par la Commission mondiale indépendante sur les océans. Nous espérons que ses conclusions, essentielles à la conservation durable du patrimoine marin, bénéficieront de l'attention qu'elles méritent.

Inspirés par l'oeuvre scientifique du Prince Albert Ier, le Prince Rainier III, mon père, et son gouvernement ont, ces dernières années, poursuivi et renforcé cette politique visionnaire. Le Centre scientifique, fondé en 1960, et l'accord RAMOGE, passé avec la France et l'Italie en vue de prévenir les pollutions de toute nature, nombreuses en mer Ligure, en portent témoignage.

La Principauté s'est, en outre, dotée, le 27 mars dernier, d'un code rassemblant dans un corps législatif unique toutes les dispositions relatives au droit de la mer, en les rendant conformes aux impératifs juridiques et techniques du monde maritime contemporain, au premier rang desquelles figurent celles de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ainsi que celles des autres instruments internationaux pertinents auxquels Monaco est partie.

Nous sommes également très impliqués dans l'action menée par la Commission baleinière internationale. Nos efforts ont récemment permis de fixer à 40° sud la limite du nouveau sanctuaire austral destiné à assurer la protection des zones de nutrition et de reproduction de 90 % des grandes baleines. Les gouvernements concernés par cette décision se sont engagés à limiter le nombre des permis de chasse dits «scientifiques» en vue de protéger effectivement ce sanctuaire.

M. Filippi Balestra (Saint-Marin), Vice-Président, assume la présidence.

Je voudrais, en outre, attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les nouvelles menaces que font peser sur l'environnement marin les nouveaux produits chimiques de synthèse, tels les dioxines et certains pesticides qui affectent le développement neurologique et cérébral de nombreuses espèces. Ces produits trouvés aujourd'hui en grande quantité dans la chair des poissons et autres vertébrés marins de l'hémisphère Nord menacent, à brève échéance, non seulement les grands équilibres de la biodiversité marine, mais aussi la santé de l'espèce humaine. Je pense notamment aux

baleines bélugas qui figurent désormais parmi les animaux les plus intoxiqués de notre planète.

L'importante contribution du Prince Albert Ier aux progrès de l'océanographie ne doit pas faire oublier que ses recherches se sont également développées dans d'autres domaines de la connaissance tels que l'étude de la préhistoire. Elles ont permis, grâce aux découvertes faites dans des cavernes du littoral, d'identifier l'un des chaînons de l'évolution humaine qui allait contribuer à établir la preuve scientifique de l'unicité d'origine de l'espèce humaine. Ces fossiles, avec les autres objets archéologiques recueillis dans les cavernes de la région, sont conservés au Musée d'anthropologie préhistorique qu'il créa, en 1902, à Monaco. De même qu'il avait fondé à Paris l'Institut océanographique pour promouvoir les sciences de la mer, le Prince Albert Ier dota la capitale française d'un Institut de paléontologie humaine où, depuis 1910, des cours sont dispensés et des recherches interdisciplinaires sont menées sur la géologie, la paléontologie préhistorique et l'ethnographie.

Comme de nombreux savants, il ne se limita pas à la recherche. Il ressentit le profond besoin de la communication, de l'enseignement, de la vulgarisation. Il donna des conférences en Italie, en Belgique, en Espagne et en Autriche. Il inaugura des congrès à Paris, à Bordeaux, à Washington. On pouvait aussi le rencontrer, dans la périphérie de la capitale, dispensant des cours du soir aux travailleurs inscrits à l'Université populaire de Paris. Le Prince Albert Ier avait probablement pressenti l'immense élan qui allait réunir, au seuil des années 60, des hommes et des femmes de toutes disciplines et une large part des populations en faveur de l'écologie, c'est-à-dire du respect de la nature, de ses équilibres et de l'interdépendance des êtres vivants qui l'animent. Il avait perçu, dès le début de ce siècle, certains des fondements d'une écologie à la fois scientifique et populaire qu'il s'efforça lui-même de mettre en pratique.

C'est ainsi que son temple de la mer, le Musée océanographique de Monaco fut, à son initiative, entouré de superbes jardins constitués d'essences méditerranéennes originales et variées. Également passionné de botanique, il accrocha à la roche aride monégasque un jardin exotique ouvert au public dans lequel sont conservées, avec beaucoup de soin, des plantes succulentes dont certaines très rares sont aujourd'hui en voie de disparition. Mon aïeul fut, en quelque sorte, le précurseur de la défense de la biodiversité.

Profondément épris de justice et ardent défenseur de l'amitié universelle, le Prince Albert Ier créa, également à Monaco, en 1903, l'Institut international de la paix. Il y réunit des juristes, des économistes, des philosophes, des

hommes de science auxquels il confia la mission d'examiner «les moyens de résoudre les différends entre nations, de propager l'attachement à des méthodes d'heureuse entente, d'extirper la haine du coeur des peuples». Quarante-deux ans plus tard, ces mots résonneront comme un écho dans le Préambule de la Charte des Nations Unies adoptée à San Francisco.

L'Académie de la paix et de la sécurité internationale, qui se réunit régulièrement à Monaco, tend à perpétuer, à l'initiative de mon père, le Prince souverain, la volonté du Prince Albert Ier de promouvoir les recherches sur la paix et sur les causes des conflits ainsi que sur la polémologie. Sa trentième session, que j'ai eu la satisfaction d'ouvrir le 19 mars dernier, a consacré ses travaux au thème de la mondialisation et de la sécurité internationale. Ses débats ont été animés par de très hautes personnalités du monde de la diplomatie, de la défense et des affaires et par des représentants de grandes organisations internationales. Ses recommandations et conclusions traitent pour l'essentiel des risques de tensions et de conflits que la mondialisation de l'économie porte en germes et des moyens les mieux appropriés pour les maîtriser.

Son intérêt pour l'humanité exprimé par ses recherches sur l'homme primitif et son milieu, son engagement en faveur des connaissances scientifiques et de leur diffusion, son rejet de la violence, son combat inlassable pour la paix et le respect de la nature sont autant de messages, très contemporains, que le Prince Albert Ier nous lègue. Rencontre d'une histoire avec l'histoire, son legs aux multiples dimensions a traversé le temps. Il a influencé l'esprit des Monégasques, génération après génération, pour en faire un peuple accueillant, pacifique et respectueux de son environnement. Enrichi et adapté à l'évolution du monde et au progrès par ses successeurs, principalement par mon père, cet héritage se retrouve au coeur des missions essentielles que nous avons confiées à l'Organisation des Nations Unies. Mon pays, à sa modeste échelle, est plus que jamais disposé à mettre son expérience héritée de son laborieux passé au service de la compréhension et du rapprochement entre les peuples.

La défense des droits de l'homme et le respect de la dignité humaine inscrits en lettres d'or dans la Charte des Nations Unies inspirèrent, sans aucun doute, le Prince Albert Ier lorsqu'il s'engagea personnellement en faveur de la réhabilitation du capitaine Dreyfus et lorsqu'il décida d'accorder pour la première fois à ses sujets, en 1911, des droits politiques constitutionnels.

Ces droits fondamentaux de l'homme, la communauté internationale les commémore aujourd'hui. Il s'agit d'un grand événement. Il y a 50 ans, en effet, le 10 décembre 1948, notre Assemblée générale, lors de sa troisième session tenue à Paris au Palais de Chaillot, adoptait la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'un de ses principaux inspirateurs, le professeur français René Cassin, reçut d'ailleurs à ce titre, en 1968, 20 ans après cette proclamation solennelle, le prix Nobel de la paix. Cette commémoration devrait être l'occasion d'un examen de conscience collectif. Quel bilan peut-on tirer de la mise en oeuvre des droits de l'homme au plan international et surtout des initiatives prises pour la réalisation du droit au développement officiellement reconnu, en 1993, par la communauté internationale à l'occasion de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme?

La forte compétition économique actuelle qui aggrave les déséquilibres macroéconomiques n'est pas sans conséquence sur leur réalisation. Si le respect des droits civils et politiques semble moins atteint, les droits économiques sociaux et culturels, qui sont le substrat du droit au développement, ne connaissent que de rares et modestes avancées quand ils ne subissent pas de graves régressions.

La crise financière que nous connaissons prive des millions d'hommes et de femmes de leurs droits fondamentaux, quand elle ne brise pas définitivement leur vie. Elle entraîne, au niveau mondial, une baisse globale de l'espérance de vie, un accroissement de la mortalité infantile et maternelle, un taux de chômage élevé, une insécurité croissante, des migrations non maîtrisées, une dégradation grave de la protection sociale assortie d'une baisse constante des revenus des populations actives. Le dialogue de haut niveau sur le thème des répercussions économiques et sociales de la mondialisation et de l'interdépendance de leurs incidences politiques, qui vient de se dérouler dans cette instance les 17 et 18 septembre dernier, l'a clairement souligné.

Or, les droits de l'homme sont indissociables. Ils doivent universellement bénéficier à tous. Comme l'Assemblée générale l'a proclamé le 10 décembre 1948, ils sont un idéal commun à atteindre par toutes les nations. Les plus hautes autorités de mon pays comme l'ensemble du peuple monégasque en sont profondément convaincus.

Une réflexion s'impose. Elle peut s'avérer longue car la question est délicate et très complexe. Le Gouvernement princier est parfaitement conscient que dans cette attente, des mesures urgentes et concrètes doivent être encouragées tant au niveau mondial que national. Le Haut Commissaire

aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, a notre soutien total et toute notre confiance. Nous savons combien sa tâche est difficile et combien ses moyens sont dérisoires face aux réalités.

La Principauté de Monaco attache également la plus grande importance à l'action inlassable et courageuse menée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, lequel, il me plaît de le rappeler, a reçu, il y a bientôt 45 ans, en 1954, le prix Nobel de la paix. Mme Sadako Ogata et ses collaborateurs méritent notre appui et toute notre estime.

L'action humanitaire de l'Organisation des Nations Unies, plus que jamais indispensable, ainsi que ses efforts pour éliminer les mines terrestres antipersonnel et les drames humains qu'elles engendrent méritent également nos plus vifs encouragements.

Je voudrais souligner, à cette occasion, l'extrême intérêt que mon père, le Prince souverain, et moi-même, Président de la Croix-Rouge monégasque, institution qui fête cette année ses 50 ans, portons au respect et à l'application stricte de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949. En dépit des efforts incessants de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que de nombreuses organisations humanitaires dont je tiens à saluer ici l'abnégation et le courage des membres, nous constatons une recrudescence de graves atteintes à ce texte de même qu'aux droits fondamentaux des populations les plus vulnérables, y compris les enfants.

En juin dernier, le Conseil de sécurité s'est déclaré, à juste titre, fort préoccupé par les lourdes conséquences que les conflits armés entraînent à l'encontre des enfants. Il a condamné énergiquement, sans aucune équivoque, les abus dont ils sont victimes et notamment les humiliations, les sévices, les violences sexuelles, les enlèvements et déplacements ainsi que leur recrutement et leur utilisation dans les combats, en violation du droit international en vigueur. Les autorités monégasques partagent sans réserve cette position et sont prêtes à apporter un concours actif, à la mesure de leurs moyens, au Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants en période de conflit armé, afin qu'il soit en mesure de remplir sa noble mission.

Le sort des enfants peut malheureusement être tout aussi dramatique en dehors des conflits armés. À la suite du Congrès mondial de Stockholm contre l'exploitation

sexuelle des enfants à des fins commerciales, en août 1996, le Gouvernement monégasque, comme je l'avais annoncé devant la cinquante et unième session de notre Assemblée générale, s'est employé à procéder à une réforme de sa législation pénale pour la rendre conforme aux engagements pris. En application de l'article 34 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, dont Monaco est partie, les nouvelles dispositions législatives monégasques visent, dans le cadre d'une compétence élargie, quasi universelle, à instaurer le délit d'exploitation sexuelle d'enfants pour la satisfaction des vices d'autrui dans son acception la plus étendue.

La création en juillet dernier, à Rome, d'une Cour pénale internationale permanente suscite un grand espoir. Il s'agit d'un progrès considérable, d'une mutation profonde de l'ordre international, favorable au respect des principes essentiels du droit humanitaire. Son Statut, adopté à une très large majorité, ouvre la voie à la poursuite des auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité les plus odieux, dont ceux, bien entendu, qui touchent les enfants, mais aussi les femmes et les personnes âgées sans défense. La Principauté de Monaco, qui a participé à la Conférence diplomatique de Rome, se félicite de cette décision historique.

Le Gouvernement princier apprécie que des questions aussi lourdes de conséquences que la définition des crimes, le principe de complémentarité, l'étendue des compétences, l'indépendance du procureur et les relations avec les organes de l'Organisation des Nations Unies aient pu trouver des solutions satisfaisantes.

C'est également une grande satisfaction que je voudrais exprimer, au nom de mon pays, à l'égard de l'action menée ces derniers mois par le Secrétaire général. Les rapports qu'il nous présente font état de progrès certains dans de nombreux domaines, y compris celui de la gestion administrative et financière et celui de la restructuration du Secrétariat. De remarquables avancées ont été possibles grâce à la confiante et étroite collaboration qu'il a su établir avec les représentants des États Membres ainsi qu'avec les responsables des instances internationales, universelles ou régionales les plus influentes.

Ses initiatives diplomatiques, menées avec beaucoup de sagesse, de patience et de détermination, ont été souvent couronnées de succès en dépit des obstacles et des difficultés rencontrées. Nous nous en réjouissons tout particulièrement car elles ont, dans certains cas, permis la prévention ou la stabilisation de conflits qui auraient pu être extrêmement dévastateurs.

Le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique a retenu toute notre attention par sa qualité et sa perspicacité. Il y a là une source précieuse d'inspiration et de méthodes pour apaiser l'Afrique.

Je ne peux manquer de rappeler, dans cet ordre d'idée, que nous célébrons cette année le cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix. C'est en effet en 1948 que fut établie la première mission d'observation des Nations Unies. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à tous les hommes et à toutes les femmes qui ont servi sous le drapeau des Nations Unies et saluer la mémoire de ceux d'entre eux qui, à ce titre, on fait le sacrifice de leur vie. Le Secrétaire général Dag Hammarskjöld fut de leur nombre, et récemment encore à Kaboul, un lieutenant-colonel italien a été tué et un conseiller militaire français blessé. La Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, adoptée lors de notre quarante-neuvième session, se justifie plus que jamais. Il y a 10 ans, le 10 décembre 1988, les forces de maintien de la paix des Nations Unies recevaient le prix Nobel de la paix. Cette haute distinction mérite, à mon sens, d'être rappelée à l'occasion de cet anniversaire.

Je tiens également à faire part ici de la vive émotion ressentie dans mon pays lors de l'accident du vol Swissair 111, et mes pensées les plus tristes vont aux victimes de cet accident dont certaines appartiennent à la grande famille des Nations Unies. Nous partageons la douleur et l'affliction de leurs proches.

L'Afrique et l'Europe ont récemment connu une série tragique d'attentats terroristes qui a fait des centaines de victimes, femmes, enfants, personnes âgées, souvent de passage par hasard sur les lieux. Elle a entraîné une escalade inéluctable de l'emploi de la force et un risque accru de conflits. Les autorités et la population monégasques ont été très sensibles à ces événements douloureux. Elles tiennent, par ma voix, à renouveler aux gouvernements concernés et aux familles des victimes l'expression de leur solidarité et de leur très vive sympathie.

Le Conseil de sécurité, le 13 août dernier, a condamné fermement les actes de terrorisme qu'il a qualifiés d'odieux. Il a rappelé sa déclaration du 31 janvier 1992 proclamée à la suite de sa réunion de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement. La Principauté de Monaco adhère, sans réserve, à cette position. Elle est parfaitement consciente que le terrorisme met en danger non seulement la sécurité

des États et de leurs habitants mais également la coopération et la paix internationales. Mon pays est plus que jamais convaincu de la nécessité de renforcer la collaboration internationale en vue de lutter encore plus efficacement contre ce fléau qui représente une grave et dramatique régression dans les relations entre les hommes, les nations et les peuples. Il fait totalement siennes les dispositions de la résolution 52/165, adoptée par notre Assemblée générale le 15 décembre 1997, ainsi que les mesures visant à éliminer le terrorisme international qu'elle préconise.

Le Gouvernement princier examine actuellement la possibilité d'adhérer à la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif que nous avons adoptée l'an dernier, sans vote, et qui est actuellement ouverte à la signature. Il exprime l'espoir que les négociations en cours en vue d'élaborer un projet de convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire aboutissent rapidement.

Je voudrais, pour terminer, formuler le voeu que les travaux de cette cinquante-troisième session de notre Assemblée générale soient couronnés de succès et que l'action de l'Organisation s'en trouve renforcée dans des domaines aussi essentiels que la sécurité internationale, le désarmement, le développement durable et la protection de l'environnement.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco, de la déclaration qu'il vient de faire.

S. A. S. le Prince Albert, Prince héréditaire de la Principauté de Monaco, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Guinée, S. E. M. Lamime Kamara.

M. Kamara (Guinée) : Au nom de ma délégation, je voudrais, tout d'abord adresser mes sincères félicitations à M. Operti pour son élection à la présidence de notre session. Mon pays, la République de Guinée, se réjouit de cette marque de confiance, témoignage éloquent de la reconnaissance par la communauté internationale du rôle combien positif joué par son pays, l'Uruguay, pour la réalisation des nobles idéaux de notre Organisation. Je demeure persuadé que ses qualités personnelles et sa riche expérience sont le gage certain du succès des travaux de la présente session.

Je voudrais saisir cette opportunité pour traduire notre haute appréciation à M. Hennadiy Oudovenko, Président de la cinquante-deuxième session, pour la compétence, l'esprit d'ouverture et l'efficacité dont il a fait montre durant sa présidence.

Je tiens également à renouveler à notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, toute la confiance du Gouvernement guinéen. Sa lucidité, sa grande sagesse et ses nombreuses initiatives sont en train d'ouvrir à l'Organisation de nouvelles perspectives.

L'Organisation des Nations Unies, en dépit des résultats réconfortants enregistrés dans maints domaines, reste confrontée à de nombreux défis qui continuent de menacer la paix et la sécurité internationales et compromettent le développement durable des nations. Il est pourtant de la responsabilité de l'ONU, et ce, conformément à ses buts et principes, de s'impliquer davantage dans la recherche persévérante de la paix, afin de permettre à l'humanité, en cette veille du troisième millénaire, de créer les bases réelles d'un épanouissement pour tous les États.

Comment assurer la quiétude et le développement harmonieux des États si la communauté internationale ne s'employait pas résolument à identifier et à éradiquer les causes profondes des nombreux conflits et déséquilibres qui continuent d'entraver la marche de l'humanité vers un mieux-être. Au moment où nous nous préparons à commémorer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la conscience universelle continue d'être troublée par l'indifférence des principaux acteurs de la vie internationale à trouver des solutions adéquates aux défis qui nous interpellent tous.

Dans plusieurs pays, des peuples et des hommes sont privés de leurs droits fondamentaux, les guerres civiles continuent d'engendrer d'affreuses souffrances aux innocentes victimes. Il est aujourd'hui établi que le respect des droits fondamentaux, notamment la promotion du droit au développement, générique de tous les autres droits, constitue un excellent instrument de la diplomatie préventive.

Notre session s'ouvre au moment où le processus de paix au Moyen-Orient est dans une impasse totale. Mon pays suit avec une vive préoccupation les nouveaux développements survenus récemment dans cette partie du monde, notamment dans les territoires occupés par Israël. Ma délégation est convaincue que sans la prise en compte des droits de toutes les parties intéressées, la paix restera un mirage.

La recherche et la restauration de la paix au Moyen-Orient intéressent tous les États, au premier rang desquels les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique qui, en plusieurs occasions, ont demandé au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale une plus grande implication de l'ONU pour aider à rétablir une paix juste et durable au Moyen-Orient, par la restitution des territoires arabes occupés, la création d'un État palestinien et le respect du droit de tous les États de la région à la paix et à la sécurité.

Ma délégation lance un appel à toutes les parties concernées, notamment aux autorités de Tel-Aviv, pour la stricte application des accords d'Oslo et de Washington en vue de sauver la paix et éviter ainsi le danger d'une nouvelle crise préjudiciable à l'équilibre de la sous-région et de la paix internationale.

Le continent africain continue d'occuper une place prépondérante dans les préoccupations de la communauté internationale. Il n'est point besoin d'énumérer ici les nombreux conflits internes survenus en Afrique au cours de ces dernières années.

Dans la région ouest-africaine, la prise de conscience collective des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour faire de notre sous-région une zone de paix, de sécurité et de stabilité a contribué, grâce à la détermination de nos chefs d'État, à restaurer la paix au Libéria et a permis le retour à une vie constitutionnelle en Sierra Leone.

Ces succès, qui sont les résultats de la volonté unanime de nos peuples de gérer leurs propres affaires, attestent de la vitalité de nos institutions d'intégration comme instruments de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Je voudrais en appeler à la communauté internationale sur la nécessité de promouvoir la coopération avec les mécanismes de maintien de la paix initiés par les organisations sous-régionales et de leur apporter une assistance accrue.

Les acquis inestimables du retour à la paix au Libéria et en Sierra Leone méritent d'être consolidés en apportant à ces deux pays une aide massive pour leur reconstruction rapide, pour le retour des réfugiés, et pour la réconciliation nationale. Si les jeunes gens démobilisés dans ces deux pays ne retrouvent pas rapidement un champ d'activité dans la vie civile, la tentation du retour au désordre restera à portée de leur main. Pour consolider la paix et la sécurité dans la sous-région ouest-africaine, la communauté internationale

doit aider les économies du Libéria et de la Sierra Leone à retrouver le chemin de la croissance.

Au moment où la CEDEAO et la communauté internationale recherchaient les moyens de consolider la paix en Sierra Leone et au Libéria, un autre conflit a éclaté le 7 juin 1998 en Guinée-Bissau. Le Gouvernement guinéen, qui a toujours privilégié le dialogue et la concertation dans le règlement des conflits, a exprimé dès le début de cette crise sa vive préoccupation en raison des liens géographiques, historiques et socioculturels unissant la Guinée-Bissau et mon pays.

L'existence d'un accord d'assistance mutuelle de défense, signé entre les deux pays le 25 janvier 1980, et l'invitation expresse lancée par le Président démocratiquement élu de la Guinée-Bissau, le Président João Bernardo Vieira, justifient l'envoi d'un contingent guinéen en Guinée-Bissau en vue de sauvegarder la légalité constitutionnelle et d'aider à arrêter la guerre. Fidèle à sa politique de paix et de dialogue, le Gouvernement guinéen oeuvre depuis le début de cette crise, au sein du Comité des Sept de la CEDEAO, pour trouver une solution juste et négociée à la crise.

Nous sommes persuadés que l'action complémentaire de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et du groupe de contact de la Communauté des pays lusophones permettra d'atteindre les objectifs attendus pour la restauration de la paix et de la sécurité en Guinée-Bissau.

La préservation des acquis de la démocratisation en Afrique commande à la communauté internationale, si nous en convenons, l'adoption de nouvelles normes plus contraignantes interdisant toute prise de pouvoir par la force et bannissant aux plans international, régional et sous-régional, leurs auteurs. La mise en oeuvre concertée de telles mesures contribuera à la consolidation de la diplomatie préventive et permettra, dans le respect bien entendu des droits fondamentaux de l'homme, de sauvegarder la paix et la sécurité à l'intérieur de nos États.

Je ne saurais clore ce chapitre sans évoquer l'épineuse question des réfugiés et personnes déplacées, victimes de ces crises. Comme vous le savez, mon pays, la République de Guinée, de par sa situation géographique entre trois pays confrontés à la guerre civile, est de tous les pays du monde celui qui abrite la plus forte proportion de réfugiés sur son territoire. En effet, depuis près d'une décennie, la Guinée a accueilli plus de 700 000 réfugiés, ce qui représente le dixième de sa population. Cette concentration humaine massive et prolongée, qui a engendré dans les zones gui-

néennes d'accueil de graves problèmes aux plans social, économique et écologique, pèse lourdement sur mon pays et sur son économie.

Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, je tiens à renouveler l'appel du Gouvernement guinéen pour une assistance substantielle en vue d'aider la République de Guinée à mieux supporter le poids de la présence des réfugiés. Je voudrais adresser, au nom du Gouvernement guinéen, notre gratitude aux États qui ont déjà répondu favorablement à cet appel.

Préoccupés par cette situation, le Département des affaires politiques des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour le développement ont organisé, les 9 et 10 juillet 1998 à New York, une consultation spéciale sur la République de Guinée.

Le Gouvernement guinéen a salué cette heureuse initiative du Secrétaire général des Nations Unies. Il a hautement apprécié la reconnaissance par la communauté internationale, à travers le système des Nations Unies, des lourds sacrifices consentis par le peuple de Guinée en faveur des réfugiés des pays voisins, et surtout la volonté du système des Nations Unies de mobiliser des ressources pour renforcer les capacités économiques de la Guinée en vue de préserver sa stabilité et de continuer à en faire un havre de paix, un pôle de prospérité.

Je voudrais saisir cette occasion pour exhorter les partenaires multilatéraux, tous les partenaires, à poursuivre avec nous l'action engagée en faveur de la Guinée, tout particulièrement dans le domaine de l'environnement, fortement dégradé par la présence massive et prolongée des réfugiés. En ce domaine précis, il en va de l'avenir du château d'eau de l'Afrique de l'Ouest.

La République de Guinée suit avec une attention particulière les derniers développements de la situation politique dans la région des Grands Lacs, notamment la crise qui secoue la République démocratique du Congo. Ma délégation exprime sa vive préoccupation face au risque de propagation du conflit dans la sous-région. Nous lançons un appel pressant aux parties en conflit pour un cessez-le-feu immédiat, le respect de l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo, conformément aux recommandations issues du sommet des chefs d'État de la sous-région, tenu à Victoria Falls, les 7 et 8 septembre 1998.

La promotion du droit au développement s'inscrit dans la dynamique de la recherche d'un mieux-être de l'humani-

té. Si au cours de la dernière décennie, des progrès sensibles ont été enregistrés en Afrique dans le domaine politique, les États africains restent toujours confrontés au défi du développement, de l'endettement ainsi qu'aux effets négatifs d'une mondialisation non encore maîtrisée.

Cette situation déplorable, aggravée par les conséquences néfastes des conflits internes, affaiblit considérablement nos États et les expose à de nouvelles et dangereuses convoitises étrangères. La mise en oeuvre d'une politique concourant à réduire progressivement les déséquilibres entre les pays nantis et ceux en développement contribuerait à l'émergence d'un véritable marché planétaire par la création de pôles de développement sur tous les continents.

Il s'agit en réalité de donner à chaque pays toutes les chances de développement et favoriser son insertion dans le flux des échanges mondiaux. En dépit des efforts considérables déployés par les pays africains dans le domaine de la restructuration politique et économique pour renforcer leur crédibilité et rendre leurs économies plus compétitives, la situation économique critique du continent perdure. Si des mesures urgentes et appropriées ne sont pas adoptées, les sacrifices consentis risquent d'être vains.

Mon gouvernement, qui a déjà entrepris de profondes réformes politiques, économiques et structurelles, souhaite qu'une attention particulière soit accordée à la situation du continent africain; il voudrait en appeler à la communauté internationale et aux pays développés pour le maintien et l'accroissement de l'aide publique au développement. Une assistance soutenue aux pays africains leur permettra de consolider les acquis et d'aborder ainsi le prochain millénaire avec plus de sérénité. À cet égard, l'Agenda pour le développement mérite d'être vivement soutenu pour favoriser sa mise en oeuvre effective.

La question du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive reste toujours une préoccupation pour mon gouvernement. Si l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a constitué une avancée significative pour la préservation de la paix, l'évolution récente survenue sur la scène internationale interpelle notre communauté tout entière sur la nécessité d'une meilleure prise en considération des causes profondes de la course vers l'armement nucléaire. À l'évidence, il apparaît qu'aussi longtemps que les déséquilibres et les injustices ne sont pas corrigés, le spectre de la prolifération continuera toujours de menacer la paix internationale.

Les pays déjà détenteurs de l'arme nucléaire et qui de ce fait ont une responsabilité particulière dans le maintien

de la paix internationale se doivent d'assumer leurs responsabilités en prenant une part plus active au renforcement des mécanismes de prévention et de maintien de la paix, à la résolution des conflits avérés ou latents, ou à un traitement plus équitable des États en conflit et, enfin, en fournissant une contribution plus substantielle au développement des nations défavorisées.

Le Gouvernement guinéen estime que seul un désarmement général et complet serait à même de prévenir tout risque de prolifération. Dans la sous-région ouest-africaine, la circulation des armes légères met en péril l'équilibre interne de nos États. Dans le cadre de la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest, une coopération sous-régionale est en cours de réalisation pour éradiquer ce fléau. Nous invitons les autres régions de l'Afrique à soutenir cette initiative et à oeuvrer pour la mise en place de structures appropriées en vue d'endiguer la circulation illicite des armes légères et faire de l'Afrique une zone de paix et de sécurité.

La République de Guinée se félicite de l'adoption et de la signature de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. L'Assemblée nationale guinéenne a déjà ratifié cette importante Convention pour marquer son adhésion à l'éradication des mines terrestres qui causent tant de souffrances à d'innocentes victimes.

Il est réconfortant de souligner la prise de conscience universelle pour mettre fin au trafic de drogues, dont les conséquences multiples menacent dangereusement la prospérité de nos nations. Les résultats du dernier sommet mondial sur la drogue permettront sans nul doute d'affiner les moyens de lutte contre la production, la distribution, la vente et la consommation de la drogue, qui constituent un véritable fléau.

L'adoption récente, à Rome, de la Convention portant création de la Cour pénale internationale constitue pour nous un événement majeur dans la marche de l'humanité vers l'élimination des violations graves du droit international humanitaire commises lors des conflits internationaux ou internes.

Au moment où notre communauté se prépare à entrer dans le troisième millénaire, il est aujourd'hui plus que nécessaire d'adapter l'Organisation des Nations Unies aux exigences de la vie internationale. Les nouveaux défis auxquels nous serons confrontés commandent dès maintenant l'adoption de nouvelles dispositions plus appropriées pour faire du XXIe siècle un siècle de paix, de justice et de

prospérité dans le cadre d'un partenariat équitable et bénéfique pour toutes les nations.

L'Organisation des Nations Unies, c'est la conviction de ma délégation, reste le creuset au sein duquel toutes les nations pourront faire entendre leurs voix en vue de trouver des solutions justes et durables à leurs préoccupations. C'est pourquoi nous estimons que la capacité financière de notre Organisation doit être renforcée. Le paiement des contributions doit s'effectuer en temps opportun et conformément au barème établi à cet effet. Il nous incombe de revoir ensemble le fonctionnement du système des Nations Unies en vue de son adaptation aux circonstances actuelles et à venir.

Ma délégation est convaincue de la nécessité de la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies, par la restructuration de ses principaux organes comme le Conseil de Sécurité, dont la composition actuelle traduit l'état du monde tel qu'il était en 1945 et ne correspond plus aux réalités politiques, économiques et sociales du monde d'aujourd'hui. La réforme des principaux organes de notre Organisation doit permettre à tous les États d'exercer leurs capacités nationales pour la recherche et la consolidation de la paix internationale.

Mon pays demeure plus que jamais attaché à la noble mission assignée à notre Organisation par sa Charte. Face aux nombreux défis qui nous interpellent, la Guinée est convaincue de la nécessité de poursuivre tous les efforts conjugués visant le renforcement et particulièrement la sauvegarde de la vision de justice, de liberté, de paix et de solidarité de l'humanité. C'est à cette oeuvre que nos peuples nous convient tous.

Allocution de M. Rafic Hariri, Premier Ministre et Président du Conseil des ministres de la République libanaise

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Président du Conseil des ministres de la République libanaise.

M. Rafic Hariri, Premier Ministre et Président du Conseil des ministres de la République libanaise, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre et Président du Conseil des ministres de la Répu-

blique libanaise, S. E. M. Rafic Hariri, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Hariri (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : C'est avec grand plaisir que je félicite M. Opertti à l'occasion de son élection à la présidence de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à louer les efforts de son prédécesseur, M. Hennadiy Oudovenko, que nous avons récemment accueilli dans notre pays.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général, M. Kofi Annan. Il a travaillé inlassablement à la promotion de l'autorité de l'Organisation des Nations Unies en prônant le respect de la légitimité internationale qu'elle incarne, tout particulièrement pour ce qui est de trouver des solutions pacifiques aux conflits explosifs qui sévissent actuellement dans certaines régions du monde. La communauté internationale a reconnu son grand succès lorsqu'il y a quelques mois, il est parvenu à désamorcer une confrontation militaire menaçante dans la région du Golfe persique. Nous espérons que ce succès en amènera d'autres dans d'autres situations explosives qui embrasent diverses régions du monde.

Les espoirs placés en l'ONU revêtent une signification toute particulière à cette session, qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, un instrument que le Liban a aidé à élaborer. Aujourd'hui, les droits de l'homme constituent un important pilier du nouvel ordre mondial. Le respect des droits de l'homme est devenu l'aune à laquelle se mesurent les pratiques démocratiques d'un pays. Le respect des dispositions de la Déclaration, quelles que soient les circonstances ou les conditions, garantit non seulement la paix, la sécurité et la stabilité des sociétés, mais aussi l'établissement de relations de coopération et d'entente entre les États.

L'Organisation des Nations Unies a le devoir de renforcer son indépendance puisqu'elle ne subit plus le contrecoup de la guerre froide et de la bipolarité qui régissaient les relations internationales à l'ère de l'après-Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, elle est appelée à redynamiser son rôle dans le rétablissement et la consolidation de la paix. Pour ce faire, elle doit tout d'abord s'attaquer aux racines des conflits, grâce à la diplomatie préventive et aux divers programmes d'assistance technique et d'aide au développement dans divers domaines.

Il importe de souligner également le rôle important que peuvent jouer les institutions spécialisées en aidant les pays en développement dans les domaines technique et

technologique. Cette assistance leur permettra de profiter des avantages de la mondialisation rapide — surtout d'ordre commercial et monétaire — tout en leur donnant le temps nécessaire pour procéder aux ajustements qu'imposent les nouveaux défis. De nombreux pays en développement pourront de la sorte échapper aux effets préjudiciables d'une mondialisation effrénée et soudaine alors qu'ils n'ont pas les moyens de production et la compétitivité qui leur permettrait de rester dans la course. C'est dans cette optique que le Liban mène une action énergique pour établir une zone de libre-échange dans la région arabe notamment, tout en demeurant attaché à la libéralisation des échanges à l'échelle mondiale.

Le rôle des Nations Unies, à l'aube du XXIe siècle, passe obligatoirement par une réforme et une restructuration de l'Organisation internationale, qui lui permettront de ne pas se laisser dépasser par le rythme accéléré des événements qui interviennent sur la scène internationale. Il faut donc parachever le processus engagé par le Secrétaire général avec, entre autres, un élargissement de la composition et de la représentativité du Conseil de sécurité qui permettrait à un plus grand nombre d'États — notamment les plus petits d'entre eux — de participer à la prise de décisions concernant la paix et la sécurité internationales.

Nous nous félicitons de l'action qui a conduit à l'établissement de la Cour pénale internationale dont le Statut a été adopté récemment à Rome. Le Liban souscrit à la création de cette juridiction et va examiner dans une optique constructive les dispositions de son Statut.

La communauté internationale est plus que jamais appelée à encourager le règlement pacifique des différends, surtout dans les zones névralgiques de la planète. Il convient également de s'attaquer aux causes premières des problèmes, afin de désamorcer les crises avant qu'elles ne dégénèrent en guerres déclarées.

Il est grand temps de régler les contentieux entre États, surtout au Moyen-Orient comme, par exemple, celui relatif aux trois îles du Golfe qui oppose les Émirats arabes unis à l'Iran. Un tel règlement permettrait de restituer ces îles à leurs détenteurs légitimes et de renforcer la stabilité et la paix entre les États et les peuples de la région.

Si nous sommes véritablement soucieux de renforcer la paix et la sécurité à l'échelon régional et international, il est impératif d'oeuvrer sérieusement pour débarrasser le monde des armes de destruction massive. C'est ainsi que nous espérons — je dirai même plus, nous réclamons —

l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Il y a cinq ans, j'ai eu le privilège, du haut de cette tribune, de parler du Liban et de son attachement au principe d'une paix juste et globale. Nous avons déclaré alors que le Liban ne se départirait jamais de ses principes démocratiques, de son attachement à la liberté et aux droits de l'homme, et nous avons tenu parole en dépit d'une adversité peu commune.

Il convient ici de mentionner la prise de position très ferme du Liban contre le terrorisme sous toutes ses formes — politiques, économiques ou culturelles — et quels qu'en soient les auteurs — terrorisme des individus ou terrorisme des États. Le Liban condamne les attentats contre les civils, les ambassades ou les missions diplomatiques, ainsi que les actes de piraterie aérienne et toute atteinte portée aux civils dans leur personne ou dans leurs biens. Toutefois, le droit des peuples à résister aux forces d'occupation étrangères ne doit pas être assimilé à une action terroriste et ce, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, aux nombreuses résolutions adoptées en la matière par l'Organisation internationale et d'autres instances, et notamment à la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

Le Liban, soucieux de raffermir le rôle des Nations Unies, tient beaucoup à la promotion de ce rôle et à la sauvegarde de l'équilibre et de l'intégrité des relations internationales. Nous estimons qu'il incombe à tous les États, aussi puissants soient-ils, de respecter la légalité internationale et de s'abstenir de toute action unilatérale motivée exclusivement par des intérêts étroits ou par le concours des circonstances.

Ces constantes positions de principe que nous réitérons aujourd'hui nous autorisent à dire avec confiance que notre expérience de la vie communautaire, nourrie des principes de modération et de tolérance auxquels nous sommes profondément attachés, mérite d'être un modèle vivant pour d'autres sociétés en proie aux guerres ou aux dissensions raciales ou ethniques, notamment celles qui sont attelées à rebâtir la paix civile, qui fait partie des efforts de rétablissement de la paix après les conflits.

Le Liban, qui a une société éminemment ouverte et créative et qui se reconnaît également dans son identité arabe, est resté uni sur son sol, dans sa population et autour de ses institutions. Le Liban a su demeurer un haut lieu d'échanges fructueux et multiformes.

Le Liban, comme on le sait, a entamé depuis plusieurs années un projet de reconstruction nationale après une longue guerre meurtrière. Il a oeuvré sans trêve pour réintégrer la place privilégiée qui était la sienne dans la région et dans le monde, dans le domaine économique et culturel, puisant sa force dans l'aide du Tout-Puissant et dans la solidarité agissante des Libanais eux-mêmes, et soutenu par les pays frères ou amis aux quatre coins du monde qui ont apporté leur contribution.

Tout au long de cette phase de reconstruction, le Liban a connu des heures difficiles résultant, au premier chef, de la poursuite de l'occupation israélienne d'une portion de son territoire et des attaques portées contre de paisibles villages et citoyens, qui ont coûté la vie à de nombreux civils innocents : hommes, femmes et enfants, et fait énormément de blessés. Je ne crois pas que la communauté internationale soit près d'oublier le carnage perpétré par Israël à Qana en 1996.

La phase critique traversée par le Liban au cours des dernières années, alors qu'il s'attelait à la reconstruction, a trouvé un parallèle exact dans la détermination sans faille des Libanais à relever les défis qui les assaillaient de toutes parts. En dépit des difficultés rencontrées, le Liban a su regagner la confiance du monde dans le rôle éminent qu'il est capable de jouer de nouveau pour favoriser l'activité culturelle, économique, commerciale et financière. C'est ainsi que Beyrouth est redevenu cette plaque tournante et ce lieu de rencontres où se croisent et s'entremêlent les cultures et les civilisations à travers les multiples conférences et réunions régionales et internationales qui s'y tiennent. Le Centre des Nations Unies, construit récemment par le Liban et dont les activités couvrent la région tout entière, est la preuve, s'il en était besoin, de l'attachement du Liban à voir les organisations internationales reprendre le chemin de Beyrouth.

L'un des indicateurs de la restauration de la confiance du monde dans le Liban réside dans la réceptivité manifestée par les marchés financiers mondiaux lors de l'émission de bons du Trésor, effectuée par le Gouvernement libanais et par des entreprises du secteur privé. Cela a été possible grâce à la coopération entre les institutions financières internationales et libanaises. Il faut y voir la preuve de la confiance du monde dans l'économie libanaise et ses perspectives d'avenir, ainsi que de la foi des Libanais eux-mêmes dans leur pays et dans son devenir.

Mais jusqu'à présent Israël a refusé d'honorer ses engagements; il n'a pas tenu les promesses qu'il avait faites au peuple palestinien et à la communauté internationale; il

ne veut pas reprendre les négociations avec le Liban et la Syrie là où elles se sont arrêtées.

Nous en appelons aux organisations internationales pour qu'elles garantissent avec plus d'efficacité la mise en oeuvre des résolutions représentant la légalité internationale et qu'elles exercent les pressions nécessaires sur l'agresseur afin d'éliminer les causes du conflit et de jeter les bases d'une paix juste et globale.

Israël ne peut parler de la paix pour la forme et s'attendre à être considéré comme un État réellement épris de paix. Parler de la paix est une chose; la politique d'Israël en est une autre. Le fait qu'Israël prétende qu'il est un faible pays entouré de voisins hostiles est une chose; la puissance militaire d'Israël qui repose sur des armes de destruction massive, des armes nucléaires et des armements perfectionnés fabriqués dans les pays occidentaux, en est une autre. Avec toutes ces armes, Israël est l'État le plus puissant au Moyen-Orient. Mais il ne veut pas appliquer ni respecter les résolutions internationalement reconnues.

Nous avons participé, avec les autres parties arabes, à la Conférence de Madrid, dans l'espoir sincère de voir s'instaurer une paix juste, globale et durable qui mettrait un terme au cycle infernal de la violence qu'a connu notre région pendant un demi-siècle. Les négociations engagées avec la partie palestinienne sont prises dans un cercle vicieux et les répercussions de l'intransigeance d'Israël pourraient réduire à néant nos espoirs de paix, tandis que les négociations engagées avec les parties libanaise et syrienne sont au point mort du fait de l'obstination du Gouvernement israélien.

Nous réaffirmons ici notre attachement constant au noble but que constitue l'instauration de la paix. Nous avons déjà déclaré par le passé que la réalisation de cet objectif passait nécessairement par l'application complète, immédiate et inconditionnelle des résolutions de l'ONU. Nous réitérons en cette occasion notre refus catégorique que les réfugiés palestiniens soient installés au Liban et demandons à la communauté internationale d'accroître les contributions versées à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), en attendant l'application des résolutions internationales relatives aux réfugiés, et en particulier de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Tout en réaffirmant notre attachement à une paix globale, juste et durable, nous déclarons que le Liban et la Syrie sont prêts à reprendre les pourparlers au point exact où ils en étaient restés. Nous sommes en outre disposés à

signer un traité de paix avec Israël dans les trois mois qui suivraient son retrait du sud, de la Bekaa occidentale et des hauteurs syriennes du Golan jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Les négociations en vue d'aboutir à la paix juste et globale — la paix à laquelle nous avons toujours proclamé aspirer — ne pourront se dérouler que sur les bases retenues par la Conférence de Madrid, conformément au principe «terre contre paix». Elles devront emprunter deux voies distinctes mais interdépendantes : celle des négociations avec le Liban, d'une part, et celle des négociations avec la Syrie, d'autre part.

L'interdépendance des deux volets est le résultat d'une décision stratégique dictée par l'intérêt suprême de nos deux pays qui accroît les chances de parvenir à la paix globale, juste et durable. Nous avons déjà dit et nous déclarons de nouveau devant les membres de la communauté des nations ici présents, que ni le Liban ni la Syrie ne signeront d'accord de paix séparé avec Israël. Le Liban et la Syrie ont toujours été respectueux de la légalité internationale. Nous sommes toujours attachés à la paix en tant qu'option stratégique.

La paix dont nous parlons est la paix dans la justice, celle qui rend à leurs détenteurs légitimes leurs droits entiers, non troqués. Toutes velléités d'ignorer ces principes et ces bases ne sont en définitive que des manoeuvres vouées à l'échec mais, hélas, elles ne feront que prolonger le conflit avec tout ce qu'il implique de gaspillage de ressources humaines et économiques, retardant ainsi l'échéance de la paix globale, juste et durable qui nous tient tous à coeur et qui représente pour nous la seule voie conduisant au progrès et à la prospérité du peuple libanais ainsi que des autres peuples de la région.

Les voix qui se sont fait entendre dernièrement dans notre partie du monde, appelant à l'édification d'alliances militaires régionales, sous prétexte de battre en brèche certains courants d'idées, ne sont qu'une tentative faite pour ramener notre région à l'époque des axes et des affrontements dont l'histoire a prouvé les effets désastreux à maintes reprises sur les peuples de la région. Ces alliances, là encore, ne pourront que nuire à nos peuples et enrayer le processus de paix.

Tant qu'Israël poursuivra son occupation et ses attaques contre notre peuple, nous ne renoncerons pas à notre droit de résister et d'utiliser tous les moyens légitimes utilisés avant nous par d'autres peuples qui ont souffert des injustices et des maux de l'occupation. La résistance libanaise au Sud-Liban et dans la Bekaa occidentale est un droit légitime qui a l'appui et l'aval du peuple libanais dans sa

totalité. Le peuple libanais qui continue de résister à l'occupation, comme l'ont fait d'autres pays dans le même cas, en appelle à la communauté internationale pour qu'elle l'aide par tous les moyens, en vue de libérer ses fils détenus dans les prisons israéliennes et dans les camps de détention administrés par Israël dans les régions occupées du territoire libanais. Il existe des centaines de Libanais croupissant depuis de longues années dans les geôles israéliennes ou dans des camps. Certains d'entre eux ont déjà purgé la peine d'emprisonnement prononcée contre eux par les juridictions israéliennes mais sont gardés en détention pour des raisons obscures. Alors que d'autres sont gardés en détention préventive depuis des années sans être jamais passés en jugement, en vertu d'une décision arbitraire qualifiée par Israël de «détention administrative».

Nous oeuvrons inlassablement, aidés en cela par des États frères ou amis, et grâce au rôle actif du Comité international de la Croix-Rouge, à la libération de tous les Libanais actuellement détenus dans les prisons israéliennes. Nous demandons à l'ONU et aux organisations humanitaires internationales d'accorder à cette question une importance prioritaire. Nous les exhortons également à intercéder auprès d'Israël afin d'améliorer les conditions de détention de nos ressortissants, souvent inhumaines et contraires au droit international.

Le Liban aujourd'hui est victime d'une double injustice : d'une part, il est, constamment en butte aux attaques israéliennes que rien ne saurait justifier si ce n'est la logique israélienne obstinée de l'occupation et le prétexte boiteux de la sécurité; d'autre part, il est témoin de l'incapacité de la communauté internationale à affirmer le droit qui lui revient, en faisant appliquer les résolutions justes adoptées par l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité qui enjoint à Israël de se retirer du territoire libanais. Le Liban, qui a payé un lourd tribut du fait de la création d'Israël tout au long de ces 50 dernières années, a eu beaucoup à pâtir de la pratique de deux poids deux mesures qui a fait obstacle à l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

L'Organisation des Nations Unies, qui n'a pas relâché ses efforts, et dont les forces de maintien de la paix ont connu de nombreuses pertes en vies humaines au Sud-Liban, est le meilleur témoin de la brutalité des agressions aveugles contre les Libanais. Les forces de maintien de la paix des Nations Unies ont été bien souvent la cible de bombardements israéliens, notamment celui, à Qana, en 1996, du poste d'un des bataillons de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, où s'est déroulé le carnage

ignominieux qui a coûté la vie à des dizaines de Libanais. Nous voulons ici rendre hommage aux soldats des Nations Unies qui sont morts au Liban, victimes des actes d'agression d'Israël. Ces victimes, le Liban les appelle aussi ses martyrs. Nous rendons hommage à leur mémoire, du haut de cette tribune et nous saluons tous les bataillons de la Force de maintien de la paix des Nations Unies stationnés au Liban. Nous remercions particulièrement tous les pays amis qui ont fourni des contingents. Permettez-moi, à l'occasion du départ du bataillon norvégien qui était au Liban depuis près de 20 ans, d'exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple libanais, nos remerciements et notre reconnaissance au Gouvernement et au peuple norvégiens pour leur contribution, de longues années durant, aux forces de maintien de la paix au Sud-Liban. Beaucoup de martyrs norvégiens sont tombés au champ d'honneur lors de leur mission de paix.

Le Liban a le droit d'exiger que la communauté internationale et que l'ONU, qui représente la légitimité internationale, fassent tout leur possible pour obtenir le respect par Israël des résolutions internationales et son retrait de ses territoires.

Le Liban, qui croit en la paix, oeuvrera avec ses frères à la consolidation de cette paix, sur laquelle il assoira une vie nouvelle pour la région du Moyen-Orient. La réalisation de ce noble objectif contribuera non seulement à concrétiser de justes résolutions par des mesures tangibles, mais également à renforcer la confiance des petits pays et nations dans une autorité qui garantira leurs droits, leur existence même et leur avenir.

Enfin, je voudrais m'adresser au peuple israélien et lui dire que les Arabes, en particulier au Liban et en Syrie, ont pris une décision stratégique, c'est-à-dire l'option de la paix, qui est le choix le plus difficile. C'est l'option stratégique que nous défendons et pour laquelle nous oeuvrons en pensant à l'avenir de notre nation et à celui de nos enfants. Mais pour que la paix se réalise, il faut aussi qu'Israël s'engage dans la même voie pour l'avenir de ses propres enfants. La paix demande du courage et des vues prospectives larges. Le Liban et la Syrie ont fait leur choix. Israël fera-t-il le même?

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Premier Ministre et Président du Conseil des Ministres de la République libanaise de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Rafic Hariri, Premier Ministre et Président du Conseil des ministres de la République libanaise, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Slovaquie, S. E. Mme Zdenka Kramplová.

Mme Kramplová (Slovaquie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session et exprimer ma sincère conviction que, sous sa direction, l'Assemblée à cette session s'acquittera avec succès des tâches que la communauté internationale a confiées à cet organe mondial.

Je tiens aussi à remercier M. Hennadiy Oudovenko de son travail et de sa contribution au succès de la dernière session de l'Assemblée générale.

En cette époque d'importants changements politiques et économiques au niveau international, le monde a besoin d'une Organisation des Nations Unies moderne et efficace qui soit en mesure de traiter avec souplesse et de façon adéquate des questions qui importent à toute l'humanité. De l'avis de la Slovaquie, le processus de réforme en cours à l'ONU devrait contribuer largement à cet objectif. Elle est donc entièrement favorable à la mise en oeuvre rapide des mesures de réforme engagées par le Secrétaire général dans son rapport général sur le sujet.

La République slovaque se félicite de la proposition de désigner la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale comme l'Assemblée du millénaire. Nous pensons que l'Assemblée du millénaire fournira l'occasion aux États Membres de formuler des réponses aux questions concernant les objectifs stratégiques de l'ONU pour le prochain millénaire, dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la coopération économique internationales. Nous pensons que le rapport sur le rôle de l'ONU au XXIe siècle, que le Secrétaire général a l'intention de présenter à l'Assemblée générale en l'an 2000, permettra de disposer d'une évaluation complète des résultats obtenus dans des domaines spécifiques des activités de l'ONU.

La République slovaque est en faveur d'une réforme du Conseil de sécurité qui permettrait de renforcer son caractère représentatif, ses méthodes de travail et la transparence de ses travaux, ainsi que de préserver la capacité du Conseil d'intervenir rapidement. La réforme devrait aboutir à une représentation adéquate des différents groupes

régionaux et donner suite à une revendication légitime du Groupe régional d'Europe orientale, à savoir celle de détenir un nouveau siège non permanent au Conseil de sécurité. N'oublions pas que le nombre de membres du Groupe régional d'Europe orientale a doublé ces dernières années.

La Slovaquie appuie les efforts déployés pour parvenir à un consensus sur la réforme du financement de l'ONU, préférant, pour sa part, le principe de la capacité de paiement. Quoi qu'il en soit, une bonne partie des tensions peut être résorbée par des contributions régulières des États Membres aux différents budgets pertinents de l'ONU.

La République slovaque fait sienne l'idée d'une utilisation exclusivement pacifique de l'énergie nucléaire et est un ardent défenseur du respect universel et inconditionnel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La Slovaquie participe activement au Comité préparatoire de la sixième Conférence d'examen de l'an 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et défend, à cet égard, l'universalité du TNP et du TICE. En mars dernier, la Slovaquie a achevé le processus de ratification du TICE. Ceci est une confirmation de notre démarche active dans ce domaine.

Nous apprécions la haute compétence et l'expertise objective de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), tant dans le domaine de l'élimination de la menace nucléaire militaire que dans celui de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La Slovaquie a appuyé sans réserve les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique connues sous le nom de programme «93+2», pour renforcer l'efficacité et améliorer l'efficience du système de garanties. J'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que le Conseil des Gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique a approuvé, lors de sa session de septembre, le protocole additionnel à l'accord de garanties conclu entre la Slovaquie et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Les autorités slovaques feront de l'entrée en vigueur rapide de ce protocole additionnel un objectif de tout premier plan.

La Slovaquie s'intéresse de très près à la question des mines terrestres. La ratification de la Convention d'Ottawa est d'ailleurs en cours dans notre pays. Le processus engagé à Ottawa et la Conférence du désarmement sont à notre sens complémentaires. La Slovaquie — qui possède une expérience dans le domaine des engins et des technologies de déminage, ainsi que des moyens éducatifs et de formation pour les démineurs — souhaite jouer un rôle actif

dans le processus d'élimination totale des mines terrestres antipersonnel.

Dans le domaine des armes biologiques, la République slovaque appuie l'amélioration du système de vérification de la Convention sur les armes biologiques, ainsi que l'élimination des transferts illicites de ces armes.

La Slovaquie appuie les efforts déployés à l'ONU dans le domaine du règlement des différends grâce à un plus grand recours à la diplomatie préventive et aux systèmes d'alerte rapide, ainsi qu'à une utilisation plus rentable des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La participation active de la Slovaquie aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies démontre notre détermination sans faille dans ce domaine. La Slovaquie participe actuellement à trois opérations de maintien de la paix et elle est disposée à fournir des contingents à d'autres missions.

Mon pays appuie les efforts déployés par l'Organisation pour renforcer sa capacité de déploiement rapide des forces de maintien de la paix des Nations Unies, notamment en élargissant encore le cadre des forces et moyens de réserve des Nations Unies, ainsi que d'un état-major de mission à déploiement rapide.

Dans le processus de consolidation de la paix après un conflit, il est extrêmement important d'adopter une stricte approche multidimensionnelle en étroite coordination avec les institutions régionales et les organisations non gouvernementales et humanitaires.

L'un des problèmes mondiaux qui représente une menace sans cesse croissante pour l'humanité est le terrorisme. La Slovaquie a toujours rejeté le terrorisme et elle condamne vigoureusement tous les actes, méthodes, et pratiques terroristes et les considère comme criminels et injustifiés, quel que soit le lieu où ils sont commis et quels qu'en soient les auteurs. Les efforts conjoints de tous les États sont un préalable essentiel pour réussir dans notre lutte contre ce fléau.

L'année 1998 sera marquée par deux anniversaires importants dans le domaine des droits de l'homme — le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le cinquième anniversaire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Ces deux événements offrent un cadre approprié et donnent un élan à la promotion, la protection et la valorisation des droits de l'homme à l'orée du XXIe siècle.

En cette année de célébration de deux anniversaires importants dans le domaine des droits de l'homme, le Gouvernement de la République slovaque a entériné l'adhésion du pays au deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que j'ai eu l'honneur de signer le 22 septembre dernier.

La République slovaque attache beaucoup d'importance à la coopération économique internationale et au rôle majeur que joue le Conseil économique et social dans ce processus.

Dans le cadre de la coopération régionale, la Slovaquie est en faveur du respect des besoins spécifiques de chaque région. Nous nous félicitons donc des activités menées par la Commission économique pour l'Europe en vue d'élargir la coopération avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales. La Slovaquie s'intéresse à une participation plus active aux programmes de développement des institutions spécialisées des Nations Unies et met au point sa propre conception de l'aide au développement, dont l'objectif est d'accroître la participation de la Slovaquie aux programmes en faveur des pays en développement.

En tant que membre du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de la Commission du développement durable, la République slovaque s'intéresse activement aux questions de protection de l'environnement et de développement durable.

Conformément à la résolution 52/201 de l'Assemblée générale, le Gouvernement de la République slovaque a accueilli cette année à Bratislava la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Au total 169 parties à la Convention ont pris part à la Conférence sous la présidence du Ministre de l'environnement de la République slovaque. Les résultats fructueux de la Conférence ont été la confirmation de la volonté de toutes les parties de protéger la diversité biologique pour les générations futures. Le fait que le Gouvernement de la République slovaque ait accueilli cette Conférence confirme l'importance que nous attachons à la protection de l'environnement et au développement durable.

En tant que nouveau pays donateur, la Slovaquie cherche des voies pour fournir l'aide humanitaire sur une base bilatérale. Un important élément du processus d'aide humanitaire, notamment dans les régions en crise, est d'assurer la sécurité du personnel humanitaire, et la République slovaque est disposée à appuyer toutes les mesures de l'ONU visant à renforcer cette sécurité.

La vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, qui s'est tenue récemment, a été un jalon important dans les efforts conjoints déployés par la communauté internationale dans la lutte contre les drogues. C'est un grand succès que pour la première fois dans l'histoire on soit parvenu à un consensus entre pays de production et pays de consommation sur la nécessité d'éliminer la menace que représentent les drogues, grâce à des mesures parallèles et considérées dans les deux domaines prioritaires : la réduction de la demande de drogues et la réduction de la production de drogues.

Pour coordonner les activités de lutte contre les drogues au niveau régional, la République slovaque est disposée à assurer la création à Bratislava d'un bureau régional du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) pour les pays d'Europe centrale et orientale.

Nous sommes heureux que la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une Cour pénale internationale qui s'est tenue à Rome ait été menée à bien, et nous croyons que dans un avenir proche une Cour pénale permanente sera établie afin d'obtenir la condamnation des auteurs des crimes les plus graves contre l'humanité et, qui plus est, de les empêcher.

Nous pensons que des progrès seront accomplis à la présente session de l'Assemblée générale dans la préparation d'un document juridique international sur l'élimination du terrorisme nucléaire. Nous attendons également des progrès plus importants dans la discussion du texte portant sur l'immunité juridictionnelle des États et des biens des États qui est élaboré par la Commission du droit international.

L'ONU ne contribue pas seulement au développement progressif du droit international et à sa codification, mais aussi — notamment par le truchement de sa principale instance judiciaire, la Cour internationale de Justice (CIJ) — au règlement pacifique des différends entre États, conformément au droit international. La République slovaque a fait pour la première fois l'expérience des procédures de la CIJ. Elle s'est félicitée du jugement rendu par la Cour dans l'affaire relative au projet Gabčíkovo-Nagymaros, qui a confirmé la validité du traité signé entre la Slovaquie et la Hongrie concernant la construction et l'exploitation du projet sur le Danube. La République slovaque porte un grand intérêt à l'exécution de ce jugement, qui serait fondée sur un accord avec la Hongrie avec, si nécessaire, une aide supplémentaire de la Cour internationale de Justice.

La participation active et effective de la Slovaquie aux Nations Unies est l'une des priorités de notre politique étrangère. Pour atteindre cet objectif, la Slovaquie honore intégralement tous les engagements qu'elle a pris au titre de la Charte des Nations Unies, et intensifie constamment sa participation dans tous les domaines du système des Nations Unies. La candidature de la République slovaque à un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2000-2001 est le résultat logique de cette approche. Je souligne que mon pays, qui appartient au groupe des États petits et moyens, est disposé à assumer pleinement sa part équitable de la responsabilité mondiale liée à la qualité de membre du Conseil de sécurité.

À l'orée du troisième millénaire, une partie considérable de l'humanité est encore confrontée à la pauvreté, à la violence, aux violations des droits de l'homme et aux séquelles de la guerre. Les millions de personnes qui sont ainsi touchées sur cette planète se tournent, pleins d'espoirs, vers la communauté internationale, et notamment vers l'ONU. Pour que nous réussissions à réformer l'ONU ensemble pour en faire un système fort, politiquement efficace et financièrement sain qui pourra répondre aux attentes des générations présentes et futures, il faut la volonté et la détermination de chacun de nous.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, M. Jozias van Aartsen. Je lui donne la parole.

M. van Aarsten (Pays-Bas) : C'est avec déférence et modestie que je m'adresse à l'Assemblée. Déférence, parce que j'ai conscience de prendre la parole devant la plus grande organisation multilatérale de tous les temps, et de m'exprimer depuis une tribune à laquelle sont montés presque tous les hommes d'État d'envergure depuis la Seconde Guerre mondiale. Modestie, car, nommé il y a deux mois aux fonctions de Ministre des affaires étrangères, je suis un nouveau venu pour la majorité d'entre vous. Cela ne retire rien, cependant, à la fierté que m'inspirent l'engagement de longue date de mon pays dans le système des Nations Unies et le soutien dont cette organisation bénéficie au Royaume des Pays-Bas.

Je voudrais encore ajouter que je suis rassuré de constater que la plus grande partie de ce que je voulais dire aujourd'hui a été dite dans la déclaration faite par le Ministre autrichien des affaires étrangères au nom de l'Union européenne.

(L'orateur poursuit en anglais)

L'Article 23 de la Charte des Nations Unies stipule que l'Assemblée générale élit 10 membres non permanents au Conseil de sécurité. Plus important, l'Article ajoute que, ce faisant, l'Assemblée doit tenir spécialement compte :

«en premier lieu, de la contribution des Membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fins de l'Organisation, et aussi d'une répartition géographique équitable».

Et bien, mon pays souhaite à présent se présenter à l'élection au Conseil de sécurité. En fait, cette élection aura lieu dans cette salle même, dans quelques semaines. Il convient donc, puisque le Royaume des Pays-Bas se présente comme candidat au Conseil, que j'explique la position de mon pays sur certains problèmes fondamentaux auxquels doit faire face la famille des Nations Unies, sur la situation actuelle de l'Organisation et sur son avenir. En d'autres termes, ce que perçoit l'électorat.

Ce que perçoit l'électorat, c'est ce que j'appellerais une nation à l'écoute. Dans tout le Royaume, la population est à l'écoute des besoins du monde, des besoins de ses voisins et des besoins des peuples en danger. Il est dans notre caractère national d'être regardants à la dépense mais généreux vis-à-vis de ceux qui sont dans la détresse, d'être exigeants envers les autres mais durs envers nous-mêmes, d'avoir des idées bien arrêtées mais un grand cœur, d'être facilement critiqués mais enclins à la compassion.

Nous regardons cette Organisation de la même manière. Nous considérons la Charte comme un véritable monument des temps modernes. Nous sommes fortement attachés au multilatérisme pour des raisons de principe mais aussi de nécessité. Nous voulons promouvoir des institutions de coopération mondiale, regroupées autour de l'Organisation des Nations Unies. Ces institutions englobent collectivement tout l'éventail des activités humaines. Nous continuerons d'offrir ce que nous avons de mieux sous forme d'idées et de ressources.

Je souhaiterais maintenant démontrer le sérieux avec lequel nous nous acquittons de nos obligations au titre de la Charte, et comment, au fil des ans, nous avons oeuvré pour atteindre les objectifs des Nations Unies énoncés à l'Article premier de la Charte. D'abord, en ce qui concerne la paix et la sécurité, et c'est là sans doute la responsabilité la plus ardue de l'Organisation des Nations Unies. De fait, les enjeux sont considérables. Depuis 1945, le nombre de conflits violents non résolus est passé de quatre à une quarantaine. La durée moyenne des conflits est passée de deux mois à environ 14,5 mois en 1995. La paix et la

sécurité sont un domaine dans lequel nous avons appris durement nos leçons et des erreurs seront certainement encore commises. Nous, États Membres, devons nous atteler à la tâche.

Par ailleurs, l'attachement des Pays-Bas aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est démontré par les faits. Nous avons pris part à 20 opérations de maintien de la paix jusqu'à présent, et nous participons actuellement à trois d'entre elles et allons participer à une quatrième. Dernièrement, une centaine de membres du contingent néerlandais étaient stationnés à Chypre où ils s'efforçaient de maintenir la paix entre les deux communautés chypriotes. Au total, 1 650 soldats néerlandais participent à des opérations multinationales de maintien de la paix et de surveillance. En fait, les opérations de maintien de la paix continuent d'être l'une des principales missions de nos forces armées et nous sommes prêts à participer à quatre opérations de maintien de la paix en même temps, au niveau d'un bataillon.

Le maintien de la paix ne se fait pas tout seul. Il doit y avoir une réponse globale à la gestion des conflits. Nous sommes convaincus qu'il devrait s'établir un continuum entre, d'une part, la prévention et, d'autre part, la reconstruction et le développement. Après tout, nombre des conflits qui font rage aujourd'hui ont lieu dans le monde en développement. Les sociétés riches ne peuvent pas, en toute conscience, se désintéresser d'un conflit aussitôt que les armes se sont tuées. Les pays donateurs ne peuvent pas ignorer les ravages de la guerre et ne prêter attention qu'aux derniers gros titres de CNN. Nous pensons que l'aide d'urgence et les initiatives politiques doivent s'accompagner d'une planification du développement à long terme, de la reconstruction et de la réconciliation. Nous croyons qu'il faut construire un pont entre les conflits et le développement.

Notre ferme volonté d'interdire les armes de destruction massive est un autre pilier de notre politique étrangère. Notre objectif constant est de renforcer le régime de non-prolifération, d'assurer des progrès véritables dans les négociations sur la réduction des armes nucléaires et de rendre plus efficaces et plus fiables les conventions existantes relatives à d'autres armes de destruction massive.

Nous ne nous intéressons pas seulement à cette catégorie d'armes. Le transfert d'armes de petit calibre est également un sujet de préoccupation. Ces armes s'accumulent rapidement et sont, pour la plupart, illicites. Dans de nombreux pays, elles constituent une grave menace pour la

population et pour la sécurité nationale et régionale et peuvent même contribuer à la déstabilisation des États.

Les mines terrestres sont le fléau des guerres modernes et constitueront un héritage honteux de notre siècle au siècle prochain. Une fois que les mines sont enfouies, terre, elles le restent. Aujourd'hui encore, des individus sont mutilés ou tués à Ypres, en Belgique, par des mines terrestres placées à l'époque où ces engins étaient utilisés pour la première fois à des fins stratégiques, il y a plus de 80 ans. Les activités visant au déminage et à l'interdiction des mines terrestres antipersonnel ont connu un nouvel élan ces dernières années, et cela est justifié.

J'évoquerai maintenant le deuxième objectif de l'Organisation des Nations Unies : le développement de relations amicales entre les nations. Je voudrais indiquer la façon dont les Pays-Bas ont contribué à cet objectif.

Par nécessité géographique, les Pays-Bas ont toujours été une nation maritime et commerçante. Outre le fait que cela nous a élevés au rang de huitième puissance commerciale mondiale, cela nous a également permis de devenir un peuple ouvert sur l'extérieur, dans une optique internationale. Nous sommes aussi devenus une société multiculturelle. Plus de 20 % de notre population est originaire des continents africain, asiatique, américain et du monde arabe.

Au fil du temps, nous avons tissé des liens solides avec des pays de toutes les régions. Deux parties constitutives du Royaume, à savoir les Antilles néerlandaises et Aruba, se situent dans les Amériques. Nos partenaires caraïbes ont des relations politiques et économiques importantes avec leurs amis de la région. Ils prennent part aux activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

À juste titre, l'Afrique est en tête des programmes d'action des Pays-Bas en matière politique et de développement. Nous encourageons et aidons les pays africains à instaurer la paix, la stabilité et la démocratie. Nous aidons les nations africaines à mettre en place des mécanismes pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Nous aidons l'Afrique à renforcer sa place dans l'économie mondiale — par exemple, par l'intermédiaire de l'Organisation mondiale du commerce. Tous les pays d'Afrique bénéficient de l'aide néerlandaise. L'année dernière, cette aide a dépassé 600 millions de dollars.

En ce qui concerne l'Asie, les relations entre les Pays-Bas et un grand nombre de pays asiatiques remontent au XVIe siècle. Nous sommes un des membres fondateurs de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Nous avons donc tout naturellement aidé les pays asiatiques qui ont été frappés par la crise financière et ses retombées économiques et sociales. Nous les avons aidés par des voies multilatérales et dans le cadre d'initiatives communes européennes et asiatiques. Il importe également de surmonter la crise afin de préserver la stabilité politique de la région.

En ce qui concerne l'Europe centrale et orientale, les Pays-Bas s'emploient activement à aider les pays de cette région à assurer leur transition vers une économie de marché et la démocratie. Notre engagement est un élément fondamental de nos relations avec tous les candidats à l'Union européenne. En Bosnie-Herzégovine, nous sommes actuellement le troisième donateur par ordre d'importance et nous contribuons à la Force de stabilisation et à diverses organisations présentes dans la région.

Les Pays-Bas et le monde arabe entretiennent de longue date des relations économiques et culturelles. L'Université de Leyden a toujours été un centre renommé pour l'étude de l'islam et de la culture arabe. Nous avons aux Pays-Bas une communauté arabe grandissante. Nous continuons d'apporter au peuple palestinien un soutien substantiel et sommes un important donateur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient.

Le troisième objectif de l'ONU, tel qu'énoncé à l'Article premier de la Charte, est de loin le plus complexe. Le ciment de cet Article est la promotion de la coopération internationale, mais la coopération dans des domaines qui, pris dans leur ensemble, recouvrent un large éventail de rapports humains. Je voudrais en souligner quelques-uns, sans pour autant vouloir minimiser les autres. Notamment, je parlerai de la coopération pour le développement, des droits de l'homme et du droit international.

L'élimination de la pauvreté est la priorité de la politique néerlandaise d'aide en faveur du développement depuis plus d'un quart de siècle. Les Pays-Bas, dont le programme d'aide a approché l'an dernier les 3 milliards de dollars, se sont efforcés, dans la mise en oeuvre de cette politique, de trouver un équilibre entre l'économie, l'environnement et les êtres humains. Nous voulons un développement qui soit durable — durable non pas du point de vue strictement écologique, mais au sens plus large du terme : un développement qui tienne compte des besoins fondamen-

taux de l'homme, qui respecte les droits de l'homme, qui renforce les capacités de l'homme, qui soit socialement responsable et qui n'hypothèque pas les choix des générations futures.

Pendant de nombreuses années, mon pays a été plus que fidèle à l'objectif international convenu pour l'aide publique au développement, à savoir 0,7 % du produit national brut. La contribution moyenne des membres de l'Organisation à la coopération et au développement économiques est d'environ 0,25 %. Les Pays-Bas se sont volontairement imposés un objectif de 0,8 %. En pourcentage, nous venons en troisième place parmi les plus grands donateurs. En termes absolus, en argent dépensé, nous venons en sixième place parmi les plus grands donateurs dans le monde pour 1997.

Au total, 750 millions de dollars provenant de sources néerlandaises ont été versés au système des Nations Unies et aux institutions de Bretton Woods en 1997. Le nouveau Gouvernement néerlandais est un ferme partisan de la coopération multilatérale pour le développement. Lors de sa première grande déclaration politique, il s'est engagé à accroître le volume de l'aide multilatérale, y compris celle destinée au système des Nations Unies, dans les années à venir.

Comme le dit explicitement la Charte, la coopération internationale s'applique également à la promotion et à l'encouragement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Notre attachement à la cause des droits de l'homme n'a jamais été un secret pour personne dans le passé et nous n'avons pas non plus l'intention de le cacher dans les années à venir. Les Pays-Bas ont contribué activement aux travaux de la Commission des droits de l'homme depuis 1980 au moins; plusieurs de nos concitoyens ont exercé de hautes fonctions dans le domaine des droits de l'homme et ont rédigé ou appuyé d'innombrables résolutions et ont toujours ardemment défendu l'élaboration de normes et la surveillance en matière des droits de l'homme. C'est un sujet qui suscite un grand intérêt au sein de la société néerlandaise et qui constitue un impératif politique clair depuis un quart de siècle. Les États Membres peuvent être sûrs que nous demeurerons fidèles à cette ligne de conduite.

Encourager la primauté du droit et son respect au niveau international a été considéré comme faisant partie de notre patrimoine depuis Hugo Grotius, au début du XVIIe siècle. Dans les temps modernes, les Pays-Bas ont toujours cherché à contribuer au développement du droit international. Nous avons apporté notre contribution dans des domai-

nes tels que les droits de l'homme, la coopération juridique, la prévention du crime, la justice pénale, etc. La plupart des préparatifs de la Cour pénale internationale ont été faits sous une présidence néerlandaise.

Si nous voulons réellement siéger au Conseil de sécurité, quels seront nos objectifs dans les deux années à venir? Notre objectif est d'assurer la primauté du droit international. Notre objectif est de construire des passerelles. Notre objectif est de traiter toutes les questions dont le Conseil est saisi. Et notre objectif est d'assurer l'ouverture et la transparence. En un mot, nous serons mus par l'idéalisme, mais guidés par le réalisme. C'est dans cet esprit que nous envisageons notre participation au Conseil et, en fait, l'avenir de cette Organisation.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Theodoros Pangalos, Ministre des affaires étrangères de la Grèce.

M. Pangalos (Grèce) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à présenter au Président mes chaleureuses félicitations pour sa conduite des travaux de la présente session. L'Uruguay a de fait un rôle majeur à jouer dans l'évolution de la situation internationale, tant sur le plan régional que sur le plan international.

Je tiens également à féliciter le prédécesseur du Président actuel, M. Oudovenko, pour ce qu'il a accompli durant la cinquante-deuxième session. Mes félicitations s'adressent également au Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui a déployé d'énormes efforts non seulement pour que les services des Nations Unies continuent de fonctionner, mais aussi pour renforcer l'efficacité de ce système grâce au processus de réforme en cours. Qu'il soit assuré de notre appui. Il a démontré ses compétences politiques lorsqu'il s'agit de régler les différends qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Le Ministre des affaires étrangères autrichien a fait, au nom de l'Union européenne, une déclaration à laquelle mon gouvernement souscrit pleinement. Je voudrais développer certains points précis.

La Grèce a toujours montré son attachement à la paix et la sécurité — la sécurité dans le domaine politique et socioéconomique, la sécurité grâce à la dignité humaine et grâce au droit international.

Dans cet esprit, la Grèce se félicite de la création par la Conférence de Rome d'une Cour pénale internationale.

Nous espérons que le Comité préparatoire qui se réunira à la suite de cette Conférence s'attaquera résolument aux aspects de la définition toujours en suspens du crime que constitue l'agression.

La Grèce considère le désarmement et la non-prolifération comme des garanties de la paix internationale. Dans le domaine nucléaire nous nous félicitons de deux événements importants : la signature du Traité d'interdiction complète des essais et la décision à laquelle on est parvenu à Genève de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

Mon pays partage la préoccupation générale concernant les essais nucléaires. Nous souscrivons également aux recommandations générales sur la question, notamment l'adhésion au Traité d'interdiction complète des essais et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que le respect des règles internationales. Les armes bactériologiques ou à toxines, que l'on appelle armes nucléaires des pauvres, continuent de menacer l'humanité. Le renforcement de la Convention dans ce domaine reste une priorité absolue.

Le Traité d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel a constitué un jalon historique en interdisant totalement leur utilisation. Nous engageons instamment les pays, surtout ceux qui sont situés dans la zone névralgique que constitue l'Europe du Sud-Est, qui n'ont pas encore accédé à ce Traité de bien considérer l'aspect humanitaire de cet exercice et d'agir en conséquence.

Le maintien de la paix joue un rôle important pour éviter les crises. La Grèce prend activement part à un grand nombre d'opérations des Nations Unies, telles que la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït, et au Sahara occidental, en Géorgie, en Bosnie-Herzégovine ainsi qu'à la mission humanitaire des Nations Unies en Iraq et l'Opération «ALBA» en Albanie. La Grèce fournit également tous les ans une contribution financière considérable à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Les Nations Unies ont besoin de ressources adéquates et de moyens leur permettant de mener à bien leur mandat. La Grèce a volontairement accepté un pourcentage plus élevé dans le barème des quotes-parts et paie ses contributions à l'Organisation intégralement et en temps voulu.

Le combat contre la drogue est une priorité politique élevée pour le Gouvernement grec. La Grèce a suivi de près

les débats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème international des drogues. En juin dernier l'engagement de mon pays dans le combat contre la drogue s'est illustré par le fait qu'il a présidé le sous-groupe régional du Groupe de Dublin, pour les Balkans et le Proche-Orient.

Depuis sa création, l'État moderne grec a proclamé qu'aucune discrimination fondée sur la couleur, la race, ou l'origine ethnique ne serait tolérée sur son territoire et que les droits humains et les libertés fondamentales de tous les individus qui foulaient son sol seraient pleinement protégés. Nous avons traditionnellement adhéré aux normes des droits de l'homme fixées par les instruments des Nations Unies et par les grandes conventions, et nous les avons appliquées et défendues.

Le Président assume à nouveau la présidence.

La restructuration et la nouvelle composition du Conseil de sécurité attirent notre attention à juste titre. L'élargissement du Conseil de sécurité doit se fonder aussi bien sur les critères de la Charte des Nations Unies que sur les réalités du monde actuel. Nous sommes conscients du fait que les grandes organisations régionales comme l'Union européenne, le Mouvement des pays non alignés, la Ligue arabe, l'Organisation des États américains, l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Forum du Pacifique Sud et d'autres assemblées régionales importantes ont une responsabilité particulière qui est d'identifier les pays qui, du fait de leur engagement évident envers les principes consacrés dans la Charte, peuvent souscrire et contribuer à ces objectifs. Par ailleurs, 53 ans après la signature de la Charte des Nations Unies à San Francisco, nous devons être conscients des nouvelles réalités comme l'effondrement du système bipolaire et l'émergence de nouveaux facteurs de stabilisation partout dans le monde.

L'avenir de cet organe, qui compte peu de membres, indépendamment de leur emplacement géographique ou de leur orientation idéologique, mérite d'être examiné. Nous espérons, Monsieur le Président, que sous votre direction un nouvel effort du Groupe de travail à composition non limitée débouchera enfin sur une solution de compromis.

Pour ce qui est de l'économie mondiale, je suis d'avis également que la mondialisation offre tout un ensemble de débouchés et d'avantages potentiels. Cependant, elle présente également des risques. La communauté internationale doit utiliser pleinement les institutions et instruments finan-

ciers internationaux pour surmonter les crises et relever les défis que pose la mondialisation. Il ne faut épargner aucun effort pour aider les pays en développement et, en particulier les pays les moins avancés d'entre eux, afin d'éviter qu'ils ne soient marginalisés du fait de la mondialisation.

Deux aspects très importants pour mieux intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale méritent notre attention : premièrement, l'extension rapide et déterminée de l'allègement de la dette, dans les conditions fixées par l'Initiative relative aux pays pauvres très endettés; deuxièmement un meilleur accès aux marchés pour permettre aux pays en développement de bénéficier des débouchés commerciaux que présentent les négociations d'Uruguay. À cet égard, le financement pour l'aide au développement reste un élément supplémentaire d'une importance capitale.

Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, la Grèce appuie le travail de la Commission des Nations Unies en la matière. L'importance de ce forum me fait penser à un problème sérieux : la menace écologique qui résulte de l'expansion des centrales nucléaires, surtout lorsqu'elles se trouvent dans des régions sismiques, proche des zones de trafic maritime, et quand leur infrastructure est inadéquate. D'autre part, nous nous inquiétons sérieusement de l'accumulation croissante de déchets nucléaires et de cargaisons de matières radioactives qui menacent la vie et les biens des populations dans les pays en développement, notamment dans les vastes zones du Pacifique Sud.

S'agissant de la présence de mon pays dans les organisations régionales, puis-je rappeler le rôle actif joué par la Grèce au Conseil de l'Europe par le biais du Comité des ministres qu'elle préside actuellement. Parmi les questions figurant à son ordre du jour, je voudrais mentionner la Cour européenne des droits de l'homme qui va renforcer la protection des droits de l'homme au niveau européen.

Dans l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Grèce participe à tous les efforts visant à promouvoir la notion de sécurité globale. Pour ce qui est des activités liées à la dimension humaine, je me contenterai de mentionner la contribution de mon pays à la surveillance des élections.

La Grèce a eu le plaisir d'assister en tant qu'invitée au douzième sommet du Mouvement des pays non alignés qui s'est tenu récemment à Durban, en Afrique du Sud. Le thème dominant de ce sommet a clairement été la définition de la structure et la portée auxquelles pourrait prétendre un mouvement issu des confrontations d'un monde bipolaire à

l'aube du millénaire caractérisée par la mondialisation. Le message de la déclaration de Durban mérite qu'on y réfléchisse bien.

Une année s'est écoulée depuis que j'ai exprimé devant cette assemblée l'espoir que la Turquie finirait par abandonner sa politique intransigeante en ce qui concerne Chypre. Cet espoir a été en vain. Cette année a été une année de stagnation et de frustration. Les efforts du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et de son Conseiller spécial, M. Cordovez, tendant à relancer les entretiens intercommunautaires ont été vains. Les envoyés spéciaux de plusieurs pays, y compris des membres du Conseil de sécurité qui espéraient débloquer la situation, sont revenus d'Ankara et de la partie occupée de Chypre sans avoir obtenu gain de cause. Quant aux espoirs de l'Union européenne de réconcilier les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs dans un État de Chypre prospère qui ferait partie de la famille européenne, ils ne se sont pas concrétisés.

La réaction d'Ankara, à laquelle les autorités chypriotes turques ont fait écho avec soumission, a été celle d'un refus intransigeant, soit par une négation pure et simple, soit par l'imposition de conditions qui revenaient à faire fi du souhait formulé par la communauté internationale et établi dans les résolutions de l'ONU, et auquel les autorités chypriotes turques elles-mêmes ont accepté de se conformer.

Ce refus s'explique aisément par les visées bien connues du Gouvernement turc qui souhaite imposer la partition effective de Chypre. M. Ecevit, Vice-Premier Ministre de la Turquie, a déclaré à plusieurs reprises que la question de Chypre a été réglée une fois pour toutes par l'invasion des forces armées de son pays en 1974. Vingt-quatre ans après cette invasion, Chypre reste une île divisée et les forces d'occupation renforcent leur présence et accumulent des armes, en refusant même aux victimes le droit de se défendre efficacement. Vingt-quatre années, ça suffit. Il est temps que la communauté internationale donne son ferme appui au Secrétaire général de l'ONU dans l'exécution de sa mission qui prévoit d'amener les deux communautés à la table des négociations afin d'amorcer un dialogue sur le désarmement progressif en vue d'une démilitarisation complète de l'île.

La Grèce souhaite établir des relations de bon voisinage avec la Turquie, fondées sur les principes du droit international et du respect des traités internationaux.

La Cour internationale de Justice de La Haye, dont la juridiction contraignante a été acceptée par la Grèce, est l'instance juridique appropriée pour le règlement des

problèmes intervenant dans nos relations. Une réponse favorable de la Turquie à cet effet marquerait un progrès en ouvrant la voie à une nouvelle période de compréhension mutuelle.

La politique de la Grèce vise à promouvoir la stabilité, le bon voisinage, la coopération et le développement économique en Europe du Sud-Est. Nous prenons part à certains projets internationaux et nous lançons nos propres initiatives dans le cadre d'activités bilatérales ou multilatérales. Nous fournissons des contingents, des conseils, des ressources et des vivres. La Grèce offre à ses voisins et à la région un climat très nécessaire de confiance et de sécurité.

Mon pays accorde un rang de priorité élevé à nos relations avec l'Albanie. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement albanais pour poursuivre le processus de normalisation des institutions démocratiques et sa coopération étroite avec la communauté internationale. La Grèce considère qu'il est de son devoir de soutenir l'Albanie dans ses efforts pour triompher des graves difficultés auxquelles elle doit faire face.

Dans la République fédérale de Yougoslavie voisine, et surtout au Kosovo, la situation a atteint un stade décisif. Il faut mettre fin à l'engrenage de la force. Les réfugiés et les personnes déplacées doivent être autorisés à rentrer dans leur foyer en toute sécurité, sans plus tarder. La Grèce a envoyé une assistance humanitaire pour soulager le sort tragique des réfugiés dans le nord de l'Albanie. Nous nous félicitons de la création d'un groupe de négociation albanais et nous appelons de nos vœux l'ouverture immédiate des négociations pour aboutir dès que possible à une solution pacifique et négociée du statut d'autonomie future du Kosovo, à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de la République fédérale de Yougoslavie. Les actes de terrorisme et les pratiques répressives qui frappent sans distinction et de manière disproportionnée sont inacceptables. La Grèce a participé activement et continuera de participer à tous les efforts internationaux visant à un règlement pacifique de la crise au Kosovo.

En Bosnie, la Grèce prend note avec satisfaction des progrès déjà réalisés dans la mise en oeuvre de l'Accord de paix de Dayton. Nous maintenons des relations étroites avec les parties bosniaques et apportons des contributions substantielles aux efforts visant à assurer la stabilité et le développement de ce pays. Des soldats grecs participent à la Force de stabilisation (SFOR) et à des missions d'observateurs internationaux. Les programmes importants entrepris par le Gouvernement grec dans le cadre de la conférence des donateurs de 1997, sont sur le point d'être achevés.

Dans nos relations avec la Bulgarie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Roumanie, nous estimons qu'il est essentiel de promouvoir une coopération mutuellement avantageuse dans tous les domaines.

Au niveau des relations multilatérales, la Grèce participe résolument et activement à plusieurs mécanismes régionaux, notamment le processus de coopération d'Europe du Sud-Est, l'Initiative de Royaumont, l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est et la Coopération économique de la mer Noire. Nous notons avec satisfaction que les dirigeants d'Europe du Sud-Est vont se réunir de nouveau cette année à Antalya en Turquie, consolidant ainsi le processus que nous avons lancé en Crète l'an dernier.

Au Moyen-Orient, l'impasse actuelle met en évidence le besoin urgent de relancer le processus de paix, ce qui permettrait d'apporter un espoir de paix et de prospérité. Une fois de plus, nous soulignons qu'il importe d'appliquer intégralement les résolutions pertinentes de l'ONU et les accords qui ont été conclus, et nous invitons instamment les parties à redoubler d'efforts pour parvenir à une paix réelle qui doit être juste, durable et globale. La Grèce encourage toutes les actions qui seraient susceptibles de déboucher sur des résultats positifs, tout en appuyant les initiatives prises par l'envoyé spécial de l'Union européenne au Moyen-Orient. Les réunions organisées par l'envoyé spécial et le Gouvernement grec en vue de rassembler des personnalités éminentes israéliennes et palestiniennes dans un esprit de conciliation portent leurs fruits. J'espère que ces rencontres s'institutionnalisent en tant que «Dialogue d'Athènes pour la paix et la coopération au Moyen-Orient».

La Méditerranée reste la compagne de notre vie. Nous avons joué un rôle de pionnier dans l'adoption d'une politique méditerranéenne de l'Union européenne assortie des réglementations du Partenariat euroméditerranéen (EUROMED), grâce à laquelle l'aide financière aux pays intéressés a pu être considérablement augmentée.

Le continent africain est une réalité qui se fait jour et qui influencera l'avenir de l'humanité. Les progrès réalisés dans le domaine du pluralisme politique et de la stabilisation économique se sont cependant accompagnés cette dernière année d'un recul, si l'on pense aux guerres civiles ruineuses et aux conflits frontaliers qui ont éclaté dans plusieurs pays africains. La communauté internationale devrait épauler les pays africains et leurs organisations à la veille du XXIe siècle, en favorisant des relations de bon voisinage entre États et en encourageant à l'intérieur des pays la démocratie, le respect des droits de l'homme et une économie de marché ouverte.

La Grèce partage les préoccupations générales concernant l'évolution de la situation en Asie. Le choc financier n'est pas amorti et continue, en fait, d'avoir des effets perturbateurs sur les marchés européens et l'économie mondiale. Pourtant, l'Asie peut surmonter cette crise. En permettant que les tensions externes ou internes se prolongent, avec la perspective d'une possible escalade, nous allons à coup sûr vers un désastre, en décourageant et en chassant les investissements étrangers hors de la région et en affectant des ressources précieuses à des activités vaines et dangereuses telles que la production d'armes de destruction massive.

La Grèce suit de près le processus historique de réintégration des pays d'Europe orientale au système européen, et y participe activement. Notre profession de foi et notre vision sur le plan politique sont une Europe débarrassée de ses divisions et des séquelles du passé. Dans ce contexte, la Grèce appuie l'élargissement de l'Union européenne avec l'entrée des 10 pays candidats d'Europe centrale et orientale, et de Chypre, en préconisant le lancement simultané d'un processus d'adhésion global et intégrateur pour tous les pays candidats.

D'autre part, nous étendons nos liens institutionnels et nos relations historiques, économiques et culturelles avec la Fédération de Russie, l'Ukraine et les autres États nouvellement indépendants du Caucase, de la mer Noire et de l'Asie centrale.

Les relations excellentes que nous entretenons avec les États-Unis et le Canada sont encore renforcées grâce à une coopération politique et militaire dans le cadre d'initiatives visant à maintenir la paix et d'opérations de maintien de la paix en Europe du Sud-Est, de même que dans les efforts de coopération pour prévenir et éliminer le terrorisme. La Grèce, en tant que membre de l'Union européenne, est en outre favorable à un dialogue transatlantique élargi et à la promotion du nouveau programme transatlantique.

La Grèce entretient traditionnellement des liens d'amitié avec les pays d'Amérique latine au niveau bilatéral et en tant que membre de l'Union européenne, et encourage systématiquement un dialogue et une coopération étendue avec ces pays.

Jusqu'à très récemment, la Grèce bénéficiait de l'aide au développement, mais depuis trois ans maintenant nous sommes devenus un important pays donateur, répondant ainsi aux normes du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Même si nous ne sommes pas un pays

riche, il n'en reste pas moins que nous nous efforçons d'offrir une assistance efficace et de qualité aux pays intéressés qui en ont besoin, en mettant à profit notre expérience pour que notre aide puisse être aussi profitable que possible, en soutenant ceux qui luttent contre la pauvreté et la famine et pour le développement économique et social, et également en nous efforçant de promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie et les institutions de la société civile.

J'aimerais également aborder brièvement une question qui est d'un intérêt particulier pour mon pays, celle des Jeux olympiques. Inspirée par l'idéal olympique, la Grèce a présenté, le 4 février 1998, au Comité international olympique réuni à Nagano, au Japon, une proposition détaillée décrivant un ensemble de structures organisationnelles et une vaste gamme d'activités destinées à la mise en oeuvre d'une trêve olympique lors des Jeux d'Athènes en 2004 et au renforcement du rôle du Mouvement olympique. Dans le but d'appuyer ces importantes activités, la Grèce a proposé de créer un centre international pour la trêve olympique, sur le site même de l'antique Olympe.

En outre, la Grèce a pris l'initiative de proposer la création de Jeux olympiques culturels pour la première fois dans l'histoire du monde contemporain. Cela consoliderait le dialogue entre les différentes cultures dans le monde entier. Cette proposition a été bien accueillie par le Comité international olympique, et des travaux préparatoires ont déjà été entamés par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Comité international olympique et le Gouvernement grec.

J'aimerais bien épargner à l'Assemblée un autre discours pré-électoral. Intervenant après le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, j'ai dû écourter ma déclaration et me faire très modeste, mais je ne peux m'empêcher de parler de la candidature de la Grèce, pour la période 1999-2000, à un des deux sièges non permanents réservés au Groupe des États d'Europe de l'Ouest et autres États au sein du Conseil de sécurité.

Le gouvernement de mon pays a l'intention légitime et justifiée de demander à des pays Membres de l'ONU de soutenir notre candidature. Notre politique extérieure est depuis longtemps consacrée à la paix et à la sécurité mondiales, à la décolonisation et à l'autodétermination, à l'aide aux pays en développement et aux pays moins développés, et au respect du droit international et des droits de l'homme.

Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes.

Nous souhaitons l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États Membres de l'ONU ainsi que la mise en oeuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies, y compris le principe démocratique de représentation équitable et équilibrée de tous les États Membres au sein des divers organes et institutions des Nations Unies.

J'aimerais appeler l'attention des membres de l'Assemblée sur un dernier principe. Dans le Groupe de l'Europe occidentale, la situation se caractérise par le fait qu'un très petit nombre de Membres — cinq d'entre eux — ont maintenant siégé pendant 44 des 52 années d'existence de l'Organisation. Les pays petits ou moyens devraient aussi avoir la chance de siéger au Conseil de sécurité, et je suis fier de représenter un de ces pays de moyenne dimension, alors que je présente la candidature de mon pays à un des sièges non permanents du Conseil de sécurité.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Royaume du Maroc, S. E. M. Abdellatif Filali.

M. Filali (Maroc) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous présenter toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, pour cette cinquante-troisième session, convaincu que, sous votre direction et eu égard à votre vaste expérience et à votre profonde connaissance des grands problèmes internationaux, les travaux de cette Assemblée seront couronnés de succès. À travers votre personne, je salue également l'Uruguay, un pays ami.

Je saisis cette occasion pour remercier chaleureusement M. Hennadiy Oudovenko pour les efforts inlassables qu'il a fournis afin de mener à bien les travaux de la précédente session. Mes vifs remerciements vont également à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour la détermination et la persévérance qu'il déploie dans l'exercice de sa mission.

Cette cinquante-troisième session de l'Assemblée générale se tient au seuil d'un nouveau millénaire, alors que la majorité de l'humanité vit toujours dans une situation qui est loin de lui permettre de réaliser ses ambitions et ses aspirations à un monde où seraient assurés la paix, la justice, le développement économique et la dignité humaine.

Malgré les prémices d'une croissance économique dans certains pays du tiers monde, la tendance générale montre

que la fracture qui sépare le monde développé et le monde en développement ne cesse de s'accroître. Ce dernier connaît des difficultés profondes sur lesquelles il n'a aucune maîtrise, telles que le poids de la dette, la chute du prix des matières premières, l'inaccessibilité des marchés, la spéculation financière et la faiblesse des investissements étrangers.

Cette situation exige que l'action de notre Organisation ne se limite pas au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans son acception traditionnelle, mais qu'elle aille au-delà, de façon à contribuer à la diminution des fardeaux économiques et sociaux des pays en développement, ce qui faciliterait l'instauration d'un nouvel ordre mondial fondé sur le consensus, la concertation et le partenariat entre tous les pays.

Depuis son indépendance, le Maroc est convaincu de la nécessité de fonder sa politique économique sur le principe de l'initiative privée et de l'ouverture sur le monde extérieur afin de réaliser son développement économique et social.

C'est ainsi que le Maroc a participé activement aux négociations commerciales multilatérales qui ont été couronnées à Marrakech par la création de l'Organisation mondiale du commerce.

Le Maroc participera avec la même détermination aux prochaines échéances commerciales multilatérales et s'associera aux efforts visant à garantir une répartition équitable des bénéfices du système commercial international, sans perdre de vue l'objectif d'une meilleure coordination des politiques monétaires, financières et commerciales, afin de réduire l'impact des répercussions de la crise financière actuelle sur les autres pays.

Le conflit du Moyen-Orient demeure l'un des foyers de tension les plus importants et les plus complexes qui menacent la paix et la sécurité dans le monde. Les multiples résolutions de l'Organisation des Nations Unies n'ont guère réussi à résoudre ce problème et à rétablir le peuple palestinien dans ses droits inaliénables et légitimes, ni à amener Israël à évacuer les territoires palestiniens, y compris la ville sainte d'Al Qods, et les autres territoires arabes occupés au Golan syrien et dans le sud du Liban. Bien plus, Israël s'est obstiné à opposer refus et défi à ces résolutions.

À cet égard, le Gouvernement israélien actuel renie les accords conclus dans le cadre du processus de paix issu de la Conférence de Madrid et des rencontres d'Oslo. Cette

politique a déçu grandement tous les espoirs et replongé la région dans le désespoir et l'instabilité.

Cette remise en cause apparaît clairement à travers les attermoissements d'Israël et ses tentatives d'imposer la politique du fait accompli par la construction de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés, violant ainsi le droit international et la pratique établie. La situation s'est grandement détériorée ces derniers temps du fait de l'application par Israël d'une politique provocante de judaïsation de la ville sainte d'Al Qods, en modifiant ses réalités culturelles et humaines et en l'encerclant de colonies de peuplement. C'est dans ce contexte que s'inscrit la dernière mesure administrative prise par le Gouvernement israélien, en juin dernier, visant l'extension de la juridiction de la municipalité d'Al Qods dans le cadre du projet du «Grand Jérusalem».

Le monde islamique dans son ensemble condamne et rejette catégoriquement ces mesures qui modifient le statut de la ville d'Al Qods en tant que partie intégrante des territoires palestiniens occupés depuis 1967 et les considère nulles et non avenues. Cette position a été réaffirmée par le Comité Al Qods de l'Organisation de la Conférence islamique qui s'est réuni sous la présidence de S. M. le Roi Hassan II, en juillet dernier.

Le Royaume du Maroc demeure convaincu que toute solution à cette crise est tributaire du respect de la lettre et de l'esprit des accords conclus entre les parties ainsi que de l'application des résolutions reconnues au plan international, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité garantissant au peuple palestinien son droit à l'autodétermination et à l'établissement d'un État indépendant avec Al Qods pour capitale, et la restitution des territoires arabes occupés à leurs propriétaires légitimes.

Malgré ses énormes potentialités, ses grandes richesses et l'application par la plupart de ses pays de politiques économiques adéquates, le continent africain continue de souffrir des crises politiques, économiques et sociales qui ont conduit à sa marginalisation et à la réduction de son rôle sur la scène internationale.

Ces crises se manifestent par l'aggravation du chômage, le poids accru de la dette, la baisse des prix de produits de base exportés, la faiblesse des investissements étrangers et la chute de l'aide étrangère qui ne représente plus que 0,22 % du produit national brut (PNB) des pays développés, alors que le taux convenu est de 0,7 %.

Il est regrettable que la détérioration de la situation économique ait contribué à la résurgence de l'instabilité politique et d'affrontements militaires dans certaines régions de l'Afrique, notamment dans la région des Grands Lacs, la corne de l'Afrique et l'Ouest du continent.

Le Maroc, qui est préoccupé par ces difficultés, appuie les efforts visant à les résoudre et à garantir aux pays de ces régions, notamment la République démocratique du Congo, l'intégrité territoriale, la stabilité et la sécurité. À cet égard, le Maroc loue les efforts déployés par les pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour trouver une solution aux crises qui touchent le Libéria et la Sierra Leone, et formule l'espoir que les efforts déployés aboutiront rapidement à des résultats positifs dans le cas de la crise que traverse la Guinée-Bissau.

Afin de trouver une solution aux problèmes économiques de l'Afrique et à leurs répercussions politiques, le Maroc réaffirme la proposition faite par S. M. le Roi Hassan II à l'occasion de la Conférence du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) à Marrakech, appelant à l'adoption d'un plan international similaire au plan Marshall en faveur de la relance économique de l'Afrique.

Nous tenons à rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour son important rapport sur la situation en Afrique qu'il a établi à la demande du Conseil de sécurité, et nous espérons que la communauté internationale traduira ses recommandations en mesures concrètes visant à résoudre les conflits et à consolider la sécurité et la stabilité sur notre continent, ce qui contribuera à créer les conditions nécessaires à son développement économique et social.

Le Maroc a toujours affirmé que son appartenance à l'Union du Maghreb arabe est un choix stratégique libre et irréversible, déterminé par ses racines liées à l'histoire et à la civilisation, et dicté par ses intérêts immédiats et futurs. De ce fait, le Maroc ne peut qu'exprimer sa grande préoccupation face aux souffrances subies par le peuple libyen frère, du fait de l'embargo aérien qui lui est imposé.

Nous nous félicitons de l'acceptation par les États-Unis et le Royaume-Uni de la proposition libyenne, appuyée par la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés, de faire juger les deux suspects libyens dans un pays neutre.

Le Maroc ne peut qu'exprimer également son profond regret face à la situation alarmante que vit un autre peuple arabe, le peuple iraquien, en raison des effets néfastes de l'embargo économique qui est imposé à ce pays. Nous espérons que l'accord conclu entre le Gouvernement iraquien et le Secrétaire général, M. Kofi Annan, permettra la reprise de la coopération entre l'Iraq et les Nations Unies en vue de lever cet embargo et mettre ainsi fin aux souffrances du peuple iraquien frère. Nous espérons également que le Secrétaire général aboutira à une solution définitive de cette crise qui a trop duré.

Pays riverain de la Méditerranée et aux portes de l'Europe, le Royaume du Maroc accorde toujours une attention particulière à la consolidation de la coopération euroméditerranéenne. Le Maroc exprime sa préoccupation devant la persistance de la situation des villes marocaines de Ceuta et Melilla, et les îles avoisinantes, qui demeurent sous occupation espagnole, alors que l'ère de la colonisation est révolue dans nombre de régions du monde.

S. M. le Roi Hassan II avait suggéré la création d'un groupe de travail maroco-espagnol pour examiner cette situation anormale et y trouver une solution qui préserve la souveraineté marocaine sur son territoire, tout en tenant compte des intérêts économiques de l'Espagne.

Bien que les autorités espagnoles n'aient pas encore réagi à cette proposition juste, le Maroc demeure convaincu que les liens historiques et économiques étroits qui le lient à son voisin espagnol, s'ajoutant aux aspirations des deux peuples à un rapprochement, une coopération et une participation multiples et accrus, sont de nature à conduire les deux pays à trouver une formule permettant de régler définitivement ce problème.

S'agissant de l'évolution du processus référendaire dans nos provinces du sud, ou ce qu'on appelle le Sahara occidental, nous nous devons de signaler qu'il connaît encore quelques difficultés. Depuis son début, le processus d'identification avait été bloqué parce que l'autre partie, bien qu'elle n'en avait pas le droit, avait refusé de participer à l'identification d'un grand nombre de candidats. Pourtant, ces candidats répondaient aux critères convenus et avaient été enregistrés par la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO). Actuellement, nous nous trouvons encore une fois devant le refus de l'autre partie de participer à l'identification de ces candidats qui s'étaient pourtant présentés cette fois-ci, conformément aux accords de Houston que l'autre partie avait acceptés.

Ces accords confirmaient le droit des candidats à l'identification et réaffirmaient la validité du témoignage oral. En effet, en vertu de ces accords, les deux parties acceptent de commencer, dès que possible, l'identification de toute personne qui pourrait se présenter elle-même à cette fin.

Nous ne pouvons qu'exprimer notre profonde inquiétude devant ces incidents qui vont retarder le processus référendaire tant attendu par le Maroc et les frères sahraouis réfugiés, qui attendent depuis plus de 20 ans de retourner dans leur patrie, le Maroc, pour participer au développement déjà en marche de leur région. Ceci ne va pas également manquer d'avoir certaines répercussions sur la construction du grand Maghreb auquel aspirent les peuples de la région.

L'insistance acharnée à exclure une importante partie des Sahraouis de la participation au référendum jette de plus en plus le doute sur la volonté de l'autre partie d'assurer les conditions nécessaires à la tenue d'un référendum dans la légitimité et la transparence.

Nous espérons que l'évolution accélérée que connaît le monde actuellement constituera un facteur conduisant à l'instauration d'une solidarité internationale susceptible de promouvoir le développement, la paix, la sécurité, la quiétude et la prospérité pour l'humanité entière.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires extérieures de Cuba, S. E. M. Roberto Robaina González.

M. Robaina González (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : «Être ou ne pas être.»

Jamais le célèbre dilemme de Shakespeare n'a été autant d'actualité. Dans une de ses moitiés, le monde chancelle sous les effondrements des valeurs boursières, de Tokyo à Rio, de Moscou à Buenos Aires, de Londres à Johannesburg, voire ici-même à New York. Dans l'autre moitié, nous chancelons aussi, non pas à cause de la bourse et des actions que nous n'avons pas, mais parce que tout le poids du krach financier mondial s'abat sur nous d'une manière impitoyable et que personne, absolument personne, n'en n'est à l'abri.

L'Armageddon tant de fois annoncé est enfin arrivé, et pas seulement dans un film d'Hollywood. Le grand piège global qu'est devenue notre planète toujours plus en détresse ne délivre pas de brevets de survie à des pays ou à des entreprises donnés, ne protège pas des pluies acides ou des effets d'El Niño, n'adhère ni ne croit à des idéologies

et des cultures déterminées, ne tend pas de gilets de sauvetage à des spéculateurs ni à des grands propriétaires en particulier.

Comme du temps de l'esclavagisme, nous sommes redevenus, nous, les êtres humains, une pure marchandise plus occupée à se vendre et à s'acheter qu'à connaître et à défendre ses droits et à les exercer, tandis que le luxe vénéneux, ennemi de la liberté, pourrit les hommes, les sociétés, et laisse des peuples entiers sans identité nationale.

L'inévitable mondialisation que nous aurions dû atteindre par la voie de la fraternité, de la solidarité et de la coopération, fait irruption aujourd'hui sous la forme d'un tel néolibéralisme que même la pensée économique libérale qui lui a servi de fondement ne se reconnaîtrait pas dans ce nouveau dogme.

Cette mondialisation et cette internationalisation néolibérales de l'économie mondiale ont multiplié aujourd'hui les avantages dont jouissent les pays développés, au détriment des économies en sous-développement croissant, les rendant plus vulnérables à des facteurs extérieurs qui échappent à leur contrôle, tels que l'insupportable fardeau de la dette extérieure, l'aggravation d'un échange chaque fois plus inégal, l'élargissement de l'écart technologique et l'érosion continue des cours des produits de base, dans le cadre d'un marché sauvage, spéculatif et inexorablement inhumain.

Les relations commerciales inéquitables entre riches et pauvres, qui tiennent toujours moins du commerce et toujours plus du vol et de l'escroquerie sans fard, sont un élément fondamental qui explique cette situation. D'après des données du Fonds monétaire international, les prix des produits de base, hormis le pétrole, n'ont augmenté que de 0,2 % par an entre 1989 et 1998, tandis que les prix des produits manufacturés ont augmenté, eux, de 0,9 %. Comment auraient pu croître des économies dont les termes de l'échange se sont détériorés de 0,4 % par an durant cette même période et dont les monnaies ont été très fortement dévaluées?

L'insupportable poids de la dette extérieure, qui est devenue éternelle du fait de l'aggravation des inégalités dans les échanges, est passée de 1 118 milliards de dollars en 1989 à 1 875 milliards en 1998, soit une croissance moyenne annuelle de 6 %. Ce qui compte, c'est l'argent et les finances, non le développement et le bien-être de l'homme.

La mondialisation néolibérale et quelques-unes de ses composantes essentielles, telles la libéralisation du commerce et la libre concurrence, n'impliquent pas en elles-mêmes une accélération de la croissance et du développement économiques des pays en développement, tandis que la déréglementation et la privatisation à outrance ont rayé de l'ordre du jour des discussions sur la protection dont devraient nécessairement bénéficier les produits, les services et les travailleurs du tiers monde.

On érige de même, en principe injuste, l'idée que toutes les économies doivent recevoir le même traitement, alors qu'elles sont inégales de par leur nature, leurs caractéristiques et leur volume. On substitue aux obstacles tarifaires des formes de protectionnisme plus subtiles et politiquement discrétionnaires, tandis qu'un club sélect de propriétaires, de transnationales et de gouvernements négocie, dans le dos de l'immense majorité, un accord multilatéral d'investissement qui consacre définitivement la soumission et l'exclusion.

Il n'est nul besoin de télescopes spéciaux pour dénicher dans l'espace les fameux trous noirs qui englobent les étoiles. Le pire de tous ces trous noirs, nous l'avons ici, sous nos yeux, sur la terre, où le fossé a été remplacé par un abîme et où les richesses des riches ont augmenté au rythme de l'appauvrissement des pauvres.

La coopération internationale et l'aide publique au développement, canalisées par différentes organisations du système des Nations Unies, ont tendance à diminuer, ce qui a des répercussions considérables sur l'efficacité et l'efficience du système dans le domaine du développement.

Pis encore, nous sommes témoins de tentatives visant à assujettir toujours plus cette aide à des exigences politiques qui bafouent les États nationaux, minent la souveraineté de pays et de peuples, sapent la responsabilité des gouvernements dans leur choix de politiques de développement, portent directement atteinte à la gouvernance démocratique, provoquent la réapparition de maladies déjà éradiquées, engendrent des taux de mortalité élevés et le vieillissement prématuré de la population mondiale, tout en étant en outre si illégitimes qu'elles ne devraient compter sur le soutien de personne.

Nous, les victimes, nous ne pouvons pas penser comme nos bourreaux. Ou, plutôt, comme l'a dit voilà quelques semaines le Président Fidel Castro au douzième Sommet du Mouvement des pays non alignés :

«On ne saurait se résigner à un ordre mondial qui incarne au plus haut degré les principes et les objectifs d'un système qui, des siècles durant, nous a tous colonisés, réduits en esclavage et pillés».

Ces nations étant si désunies, nous n'avons pu échapper à cette insupportable mondialisation néolibérale, étrangère par son esprit à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et contraire à la lettre même de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont on fêtera dans quelques semaines le cinquantième anniversaire. Contrairement à toute logique, c'est dans nos réunions, nos commissions et nos forums que les prérogatives qui nous appartiennent en tant qu'êtres humains sont de plus en plus réduites à de simples caricatures, dans une course folle pour essayer de modifier jusqu'aux bases du droit international.

On nous demande avec insistance pourquoi nous exigeons avec un tel entêtement une démocratisation réelle des Nations Unies et une réforme profonde de ses institutions. Comment nous convaincre qu'on peut continuer d'imposer au monde, alors que nous sommes sur le point de dire adieu au deuxième millénaire, des normes, des schémas et des idées de Bretton Woods conformes à un ordre mondial issu d'une guerre et qui n'existe plus aujourd'hui?

Le Dow Jones vacille ou s'effondre à quelques pâtés de maisons de cet édifice. L'incertitude et le désespoir règnent sur les marchés. Les pays font faillite, et avec eux leurs gouvernements. Des centaines de millions d'êtres humains meurent de faim et de maladies, sont victimes de la violence, de la terreur, des guerres, et deviennent même des morts vivants, alors qu'ils sont dépossédés de leur propre identité nationale, et nous devrions pourtant accepter dans cette Assemblée générale que ceux qui ont déclenché cette folie nous détruisent le seul espace vraiment démocratique où nous pouvons agir unis.

Jusqu'à quand permettrons-nous qu'ils continuent de nous imposer des conditions, qu'ils lancent des missiles à leur guise, qu'ils perfectionnent leurs arsenaux nucléaires, qu'ils testent de nouvelles armes «intelligentes», tout en exigeant le désarmement des pauvres et des analphabètes, et qu'ils nous empêchent de surcroît de mettre fin à la dictature d'un Conseil de sécurité qui refuse non seulement d'être élargi, mais encore de renoncer au droit de veto ou de le modifier? Tant que cet organe ne s'en tiendra pas strictement aux compétences que lui reconnaît l'Article 24 de la Charte, tant qu'il ne respectera pas les attributions des autres instances et organes des Nations Unies, tant que sa composition ne sera pas plus équitable, tant que tous ses membres ne jouiront pas de droits identiques, tant que notre

tiers monde, qui constitue la majorité de la population mondiale, n'y sera pas dûment représenté, on ne pourra pas parler d'un Conseil source de légitimité et, à plus forte raison, de sécurité.

Pour Cuba, la seule chose loyale et sincère à faire est de mettre en garde le monde dont elle fait partie et de lutter pour les valeurs de liberté, de justice, de dignité et d'humanisme auxquelles nous croyons, que nous défendons et qui devraient prévaloir dans notre espèce menacée. C'est à cela qu'il faudrait utiliser les ressources que les États Membres mettent à la disposition de l'ONU.

C'en est assez de politiser les budgets au nom d'une prétendue efficacité, comme si les millions d'enfants qui meurent en Afrique de maladies curables, ou les millions d'analphabètes en Amérique latine, ou les millions de personnes déplacées par suite de conflits en Asie et au Moyen-Orient étaient des boulons, des matières premières ou du combustible surconsommé.

C'en est assez de réalités dramatiques comme celles dont fait état le dernier *Rapport mondial sur le développement humain*, publié il y a 14 jours : plus d'un milliard de personnes ne peuvent satisfaire leurs besoins élémentaires de consommation; plus de 4 milliards ne disposent pas de services de santé primaires; on compte 2 milliards d'anémiques, dont 55 millions dans les pays industrialisés.

C'en est assez que dans 70 pays aujourd'hui, les taux de consommation par habitant soient inférieurs à ceux d'il y a 25 ans.

C'en est assez qu'un enfant né dans un pays développé consomme et pollue pendant sa vie autant que 50 enfants nés dans un pays sous-développé.

C'en est assez de tolérer que les richesses accumulées par trois personnes en ce monde représentent à elles seules autant que le produit intérieur brut de 48 États ensemble.

C'en est même assez que la nation la plus puissante et la plus riche de la terre, celle où les revenus par habitant sont les plus élevés, enregistre les pires taux de pauvreté.

Assez de démagogie. Place à l'éthique, à la générosité et à l'humanisme. Qu'on honore toutes les dettes et qu'on défende le barème de quotes-parts actuel. Qu'on mette fin aux opérations spéciales de maintien de la paix des Nations Unies et au marché d'armes qu'elles génèrent, et qu'on renforce l'action de l'Organisation mondiale de la santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation

des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de bien d'autres institutions spécialisées qui ont vraiment oeuvré, depuis leur création, à la réalisation, par chaque personne de ses droits authentiques. C'est là la seule chose véritablement juste, responsable et humaine.

Autrement dit, ne permettons pas, par exemple, que dans les prochaines heures, les prochains jours, les prochains mois, les prochaines années, il meure autant d'enfants que ces 108 217 gosses âgés de moins de 5 ans victimes de maladies curables dans le monde sous-développé depuis l'ouverture, lundi dernier, de cette cinquante-troisième session, sans que cette Assemblée et la communauté internationale de nations aient été capables de l'empêcher.

Évitons que la voix et le mandat des peuples et des gouvernements qui font partie de l'ONU soient supplantés par les intérêts en rien humanitaires des maîtres et des partenaires regroupés dans le «consensus de Washington», comme certains milieux universitaires appellent maintenant dans leur pieux jargon l'alliance des pays et des institutions financières internationales qui nous ont enfermés dans ce calamiteux néolibéralisme unipolaire, dominé par une «pensée unique» et criminelle qui se targue hypocritement de pluralisme.

Évitons qu'on stimule par là des phénomènes aussi cruels et répugnants que le terrorisme, tant celui qui fauche constamment des vies innocentes — et dont certains prétendent faire l'égal de la lutte d'autres peuples qui, employant des méthodes humanitaires et dignes, ont dû avoir recours aux armes pour conquérir leurs droits — que l'autre terrorisme beaucoup plus sophistiqué, informatisé et mondialisé qui convertit l'économie, la politique et les idées en une arme létale pour garantir les intérêts d'un cercle réduit d'égoïstes qui s'arrogent le droit d'imposer de manière unilatérale leurs lois et leurs punitions.

Nous reconnaissons que la signature et l'application des traités internationaux constituent un moyen important de lutte contre le terrorisme; mais si les États s'engagent vraiment à cet égard, alors il faut qu'ils assument avec tout le sérieux requis leur tâche d'enquête, de prévention et de sanction des faits, comme ils y sont tenus de par leurs compétences et obligations, qu'ils ne peuvent déléguer; il faut qu'ils coopèrent avec loyauté afin d'appréhender les auteurs et qu'ils évitent par tous les moyens que des activi-

tés terroristes soient organisées, encouragées, financées ou tolérées depuis leur propre territoire contre d'autres États.

Cuba, qui a souffert du terrorisme et à laquelle rien de ce qui est humain n'est étranger, ne peut que condamner sans équivoque ces actes, ces méthodes et ces pratiques, et blâmer en tout premier lieu ceux qui fomentent, soutiennent, financent, organisent, propagent ou tolèrent ces actions répugnantes qui, comme le prouvent des faits récents, transforment leurs auteurs en autant de Saturnes monstrueux, capables de dévorer jusqu'à leurs propres enfants.

Durant presque 40 ans, notre patrie a dû se défendre contre des agressions et des harcèlements de tout genre : guerre sale, invasions de mercenaires, menaces nucléaires; véritables chasses organisées pour attenter à la vie de nos principaux dirigeants; attaques pirates, sabotages constants contre notre industrie, notre agriculture et notre économie; explosions provoquées d'avions civils en plein vol — comme cela s'est passé à la Barbade, le 6 octobre 1976; diffusion d'émissions subversives à la radio et à la télévision (plus de 1 000 heures par semaine) — en violation de notre espace radioélectronique; guerre biologique.

Nos installations touristiques ont été la cible d'attaques terroristes commises par des mercenaires d'Amérique centrale, mais organisés et financés depuis les États-Unis, dont les autorités, bien qu'étant au courant, ont fermé les yeux sur ces actes. Alors que nous sommes encore la cible de nouvelles législations criminelles nord-américaines visant à renforcer la guerre économique la plus sale et la plus prolongée jamais menée contre un pays, nous pouvons parler de ces questions le front haut.

Je suis obligé de dire ne serait-ce que deux mots sur les récentes accusations lancées par les États-Unis concernant de prétendues activités cubaines d'espionnage en Floride, et dont les médias ont fait leurs grands titres. Je suis persuadé que l'Assemblée saura voir que l'événement de loin le plus ridicule et le plus risible de tous les scandales récents de cette nation à scandales, c'est que le plus grand espion du monde, les États-Unis, aient accusé le pays le plus espionné du monde, Cuba, d'avoir fait de l'espionnage.

La situation que nous connaissons n'est pas reconnue dans l'actuelle Déclaration universelle des droits de l'homme. Nul ne conteste qu'il s'agisse d'un document de portée universelle, fruit de la pensée la plus progressiste de son époque et couronnement international de tendances et de valeurs issues de la vision des horreurs de la Seconde

Guerre mondiale; mais il ne faut pas non plus oublier qu'en 1948, lorsque nous l'avons adoptée, presque deux tiers de l'humanité vivaient encore sous le joug colonial et néocolonial. Tous ces pays-là ont été réduits à de simples objets du droit international. Pour eux, l'expérience la plus traumatisante n'a pas été la guerre mais le sous-développement, l'exclusion politique et les nouvelles batailles économiques encore plus catastrophiques qu'on leur a imposées.

Tout en défendant les valeurs inaliénables de notre Déclaration déjà cinquantenaire et en refusant les tentatives de la mystifier, de lui donner un caractère idéologique et politique, nous devons aussi avoir assez de courage et de conscience pour en reconnaître les limites historiques et conceptuelles, qui indiquent que le moment est arrivé de rédiger une nouvelle Charte internationale des droits de l'homme, à la mesure des besoins du nouveau millénaire.

Si nous ne le faisons pas maintenant, à quoi aurait servi tous les efforts déployés il y a cinq ans, à Vienne, à la Conférence mondiale des droits de l'homme afin d'adopter une Déclaration et un Programme d'action? Que dirons-nous à nos peuples? Les gouvernements démocratiques n'ont-ils pas le devoir de rendre compte à leurs électeurs de l'accomplissement de leurs obligations internationales? Reconnaissons-nous enfin le droit au développement comme un droit de l'homme fondamental, universel et inaliénable? La réalité tenace nous persuadera-t-elle que cette universalité, cette indivisibilité et cette interdépendance de tous les droits de l'homme passent par la reconnaissance des particularités nationales et régionales et des divers patrimoines historiques, culturels et religieux, ainsi que par la nécessité de renforcer la coopération internationale dans ce domaine avec objectivité et sans sélectivité?

La création du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et les quelques autres mesures prises dans ce domaine constituent à peine des feuilles de vigne qui ne suffisent pas à cacher toutes les parties honteuses de la réalité.

Il reste encore bien des buts à atteindre, telle la demande faite lors de la Conférence de Vienne à tous les États de s'abstenir d'adopter des mesures unilatérales contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies, qui entravent les relations commerciales et empêchent le plein respect des droits énoncés dans la Déclaration universelle et dans ses instruments internationaux, notamment le droit de toute personne à un niveau de vie adéquat pour sa santé et son bien-être, ce qui comprend l'alimentation, les soins médicaux, le logement et les services sociaux de base.

Que ferons-nous à ceux qui violent ce mandat? Demanderons-nous leur comparution devant la Cour pénale internationale? Sous quels chefs d'accusation? Non-respect des décisions démocratiques? Terrorisme d'État? Crime de guerre? Génocide?

Il semblerait que les mots inquiétants de l'écrivain et humaniste John Milton — «Celui qui a aveuglé les yeux des peuples leur reproche leur aveuglement» — reprennent tout leur sens, lorsqu'on voit le Gouvernement des États-Unis ignorer toutes les plaintes qu'on lui présente, tout en dressant parallèlement des listes de présumés violateurs.

Défiant ouvertement la communauté internationale, les paladins des marchés ouverts et de la fin des idéologies ont adopté de nouvelles mesures de nature extraterritoriale visant à renforcer leur blocus — et je demande aux interprètes et traducteurs d'être précis : blocus et pas embargo — blocus économique, commercial et financier contre Cuba, malgré les six appels consécutifs lancés par cette Assemblée pour qu'ils mettent fin à ce qu'on a appelé à juste titre la violation la plus grave, la plus massive et la plus systématique des droits de l'homme d'un peuple tout entier.

Ils s'entêtent, bien au contraire, dans cette politique marquée au sceau de l'échec, dont l'un des instruments a été exemplairement désarticulé par la communauté internationale à la cinquante-quatrième session de la Commission des droits de l'homme, quand décision a été prise de mettre fin à la procédure extraordinaire sur la prétendue situation de Cuba et d'éliminer le poste de Rapporteur spécial. Cette décision consciente et réfléchie, expression finale du rejet croissant d'une résolution politisée qui n'aurait jamais dû exister, est la reconnaissance de la vérité et le fruit de la lassitude à laquelle conduisent la calomnie et le mensonge. Elle a également été une manière de sortir d'un exercice sélectif, discriminatoire et injustifié qui, prenant le cas de figure cubain, consacrait la volonté impériale de dicter un droit international aux termes duquel les puissants et les riches jugent, tandis que nous, les pauvres, sommes voués au banc des accusés.

Nous possédons néanmoins assez de preuves pour démontrer qu'une nouvelle vendetta se prépare. Ce qui s'est passé au mois de juillet au Conseil économique et social, quand on a essayé d'imposer sans succès une soi-disant «Déclaration conjointe» sur la prétendue situation des droits de l'homme à Cuba, ainsi que des initiatives ultérieures visant à confier à de hauts fonctionnaires des Nations Unies ou de certains pays l'absurde tâche qui avait été confiée, sans résultat, au feu Rapporteur spécial, laisse augurer de

nouveaux et d'inutiles affrontements qui risquent de détourner l'Organisation de ses principales préoccupations.

Je veux parler de documents et de directives comme ceux-ci, que je pourrais citer et qui seront à la disposition de la presse, adressés à presque tous ceux qui sont présents dans cette salle par de hauts fonctionnaires d'un gouvernement qui, comme toujours, sont absents au moment où Cuba prend la parole, car fidèles à leur philosophie impériale, ils se croient seulement prédestinés à parler, jamais à écouter humblement et respectueusement. Et je cite :

«Les efforts multilatéraux ont subi un coup dur en avril dernier lorsque la Commission des droits de l'homme a voté contre une résolution concernant Cuba par 19 voix contre 16, avec 18 abstentions.

...

Maintenir l'attention internationale axée sur la situation des droits de l'homme à Cuba est une question hautement prioritaire pour le Secrétaire d'État Albright. Elle m'a demandé de vous faire part de notre désir de parvenir à une déclaration conjointe concernant Cuba au Conseil économique et social.

...

Nous considérons que la démarche la plus efficace serait une déclaration conjointe des pays partageant un intérêt commun. On pourrait, dans la déclaration, lancer un appel au système des Nations Unies pour qu'il assure un suivi constant de la situation des droits de l'homme à Cuba. On pourrait envisager pour y parvenir d'établir à La Havane un bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.»

Évidemment, le ton est donné.

Nous affirmons en toute responsabilité qu'examiner de nouveau cette question reviendrait à ouvrir un autre chapitre encore plus inacceptable dans la manipulation politique des mécanismes de droits de l'homme, et porterait préjudice à l'autorité de l'organe ou du poste compétent en ce domaine, car notre pays n'accepterait ni le diktat d'aucune nouvelle procédure, ni aucun traitement discriminatoire.

Tout ce que nous faisons à Cuba, que cela plaise ou non à certains, qu'ils partagent nos opinions ou non, se fait en faveur de l'être humain. Nous sommes fiers de notre réalité. Comme je l'ai déjà dit, nous ne croyons pas qu'elle

soit parfaite, nous ne la voulons pas parfaite, parce que nous aurions peur de nous ennuyer de la perfection, pas plus que nous ne demandons à quiconque de l'avaliser, ni ne l'exportons comme modèle, et surtout, ne l'imposons à personne pour que personne ne prétende nous imposer la sienne.

Nos accords ou nos désaccords avec d'autres, y compris nos divergences avec la réalité très dure mais passée sous silence de nos accusateurs, nous ne les utilisons pas pour humilier ou condamner qui que ce soit, nous les exprimons dans le cadre d'un dialogue civilisé auquel nous serons toujours ouverts, car pour nous l'important c'est la coopération, et non la volonté d'imposer une douteuse identité de positions.

Cuba fait partie des rares Membres de cette Organisation qui ont inmanquablement présenté à temps des rapports périodiques aux organes créés en vertu de traités auxquels elle est partie. Nos rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, au Comité contre la torture, au Comité pour les droits de l'enfant et au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale sont autant de preuves de la transparence et de la sincérité avec lesquelles nous agissons et de la vigueur avec laquelle nous défendons l'impartialité et l'objectivité.

Nous pouvons présenter des lettres de créances analogues pour ce qui concerne notre coopération systématique avec les différents mécanismes de la Commission des droits de l'homme et avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et ce depuis sa création, sans compter la coopération bilatérale croissante que nous entretenons dans ce domaine avec divers États, en respectant d'égal à égal les vertus et les défauts de chacun.

Aussi, tout en dénonçant de nouvelles visées et en tentant d'éviter à cette Assemblée des exercices inutiles, qui font diversion et qui sont épuisants, nous réaffirmons que Cuba est toute disposée à s'engager dans le dialogue et la coopération multilatérale et bilatérale avec tous les États.

Aucun diktat ne réglera les problèmes. La communauté internationale ne devrait jamais permettre qu'une cause aussi noble et aussi urgente que les droits de l'homme serve d'otage à de vils intérêts politiques.

Cuba est convaincue que le dialogue l'emportera sur l'affrontement et rappelle, comme preuve de sa bonne volonté, qu'elle a invité des rapporteurs thématiques sur la violence contre les femmes, sur l'enfance, sur le mercenariat et sur d'autres sujets, afin qu'ils connaissent la réalité

d'un socialisme qui n'a jamais eu besoin de mettre en exergue le visage humain qui l'a vu naître, même si l'information détaillée fournie avec toute la transparence requise a parfois été, malheureusement, manipulée et mise au service des intérêts et des objectifs de nos agresseurs.

Néanmoins, tant qu'on refusera aux enfants cubains atteints de leucémie l'accès à l'Oncaspar et au L-Spar, qui permettraient de prolonger leur vie, tant que les patients cubains atteints du sida ne pourront pas disposer de l'inhibiteur AZT, tant que l'on interdira l'achat de toute urgence de respirateurs Premicare pour les salles de soins intensifs pour nouveau-nés, tant que l'on interdira de vendre à Cuba une livre de métrotrexate pour tester d'importants médicaments contre le cancer, tant que le blocus des exportations de denrées alimentaires, les coûts de fret excessifs et les surcoûts, ainsi que le harcèlement des clients provoqueront artificiellement et intentionnellement une baisse de 33 % de la consommation quotidienne de calories et de 39 % de celle de protéines pour la population cubaine, tant que l'on essayera de nous tuer en nous acculant à la faim et à la maladie, tout en spéculant et en faisant de l'intoxication à propos de prétendues aides officielles, présentées comme des gestes humanitaires que nous n'acceptons pas parce qu'ils sont hypocrites, tant que des législatures hystériques s'en prendront aux mesures d'aide internationale d'urgence au peuple cubain, au moment même où nous sommes victimes d'un ouragan dévastateur, tant que des lettres comme celle que j'ai ici — que je suis dans l'obligation de montrer et que je laisserai aussi à la disposition de tous — justifieront unilatéralement des arrangements confus, contradictoires et menaçants destinés à généraliser des lois extraterritoriales, il sera outrageant, immoral et malhonnête de mettre en cause les restrictions, légitimées par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, que notre gouvernement et notre peuple sont obligés, en toute justice et souveraineté, d'imposer à ceux qui, brandissant la notion de droits de l'homme dans l'abstrait, diffament leur patrie, renient leur peuple, encouragent sa division et servent une puissance étrangère.

Je cite une lettre de Mme Albright adressée au sénateur Jesse Helms :

«L'entente est un progrès important dans le cadre de nos efforts pour promouvoir un plus grand respect des droits de propriété des citoyens des États-Unis à l'étranger.

Je compte sur la pleine coopération des Européens pour mener à bien cette entente.

Il est important de saisir cette occasion unique et historique pour atteindre les objectifs fixés par le *Libertad Act* et pour assurer une nouvelle protection plus large des droits de propriété des citoyens des États-Unis à Cuba et dans le monde entier.»

Certes, il convient d'apporter quelques précisions sur cette question. Ce que Mme Albright appelle le *Libertad Act* dans sa lettre n'est autre que la loi tristement célèbre, repoussée tant de fois par la communauté internationale, la loi Helms-Burton. Je le précise car je sais que pour la plupart des membres de cette Assemblée, il est difficile d'associer un instrument juridique de ce type à un concept aussi noble mais malheureusement si souvent détourné que celui de liberté.

Un peuple fier ne peut permettre de voir sa dignité et son intelligence ainsi outragées. Un peuple qui a tant combattu et qui a été attaqué de façon aussi barbare n'admettra jamais qu'on le mette à genoux. Un peuple qui existe aujourd'hui parce qu'il a su vaincre l'adversité ne pourra pas être détruit, et encore moins convaincu de l'urgence d'une cause qui n'est pas celle de la rébellion de ceux qui font front commun.

Nous, les pauvres, sommes si nombreux et notre pauvreté est si grande que si nous nous unissions, notre pauvreté deviendrait notre plus grande richesse, et nous avons plus de pauvreté qu'il nous en faut pour devenir immensément riches.

Mettons de côté nos différences, prenons en charge le salut de l'humanité et gagnons à notre cause tous ceux qui, bien que possédant des ressources et des richesses, sont capables de s'émouvoir en entendant l'appel irrésistible pour la survie dans l'ère mondiale.

Faisons en sorte que le monde prenne en compte notre vote sincère de pauvres et, quand cela est opportun et nécessaire, également notre veto. Unissons-nous tous dans cette lutte! Comme l'a dit le Président Fidel Castro, Cuba ne cessera jamais de le demander. Unissons-nous et donnons une dimension mondiale à notre résistance contre toute tentative d'hégémonisme.

Donnons une dimension mondiale à notre condition humaine; c'est là le premier et le plus important des droits à revendiquer. Donnons une dimension mondiale à nos efforts en vue de sauver d'une catastrophe écologique une planète dévastée par le néolibéralisme et la consommation à outrance.

Donnons une dimension mondiale à l'éthique, à la culture et à la spiritualité des peuples dans leur immense et merveilleuse diversité pour pouvoir tous étancher notre soif à nos sources respectives et verser les eaux les plus claires dans le grand fleuve de la pensée humaine.

Donnons une dimension mondiale à la science, à la technologie, au développement et à la coopération entre les nations. Que le riche partage ses richesses, que le pauvre s'enrichisse, que l'analphabète apprenne à écrire et à lire, que le malade guérisse, que l'homme en bonne santé ne tombe pas malade et que l'affamé puisse se rassasier.

Donnons une dimension mondiale à la générosité et bannissons le pillage, l'égoïsme et la cupidité.

Donnons une dimension mondiale au respect de l'autre afin de garantir la paix, au-delà des différences de races, d'ethnies et de religions, et de dire ainsi adieu aux armes.

Donnons une dimension mondiale à la liberté humaine en tant qu'attribut le plus sacré de notre espèce : une liberté responsable, dans la paix et l'indépendance, digne et souveraine, sans humiliations ni conditions, sans amendements ni renoncements; une liberté née de la rébellion de l'homme lorsque le monde où il vit ne le satisfait plus et qu'il décide alors de le changer, comme le prône, dans son préambule et dans son article 28, la même Déclaration universelle des droits de l'homme, ces mêmes droits que nous ne voulons jamais voir politisés et que nous voulons voir rester entièrement humains.

Dans quelques jours, Cuba fêtera le quarantième anniversaire de l'aube ayant vu naître la liberté qui a rétabli les droits des Cubains, qui a exalté notre condition humaine et qui, parce que née en notre propre sein, s'est alimentée du sang, de la sueur, des efforts et des sacrifices de nombreuses générations.

Cette liberté est toujours vivante aujourd'hui, protégée par une unité à toute épreuve. Elle alimente notre rébellion face à un monde qui devrait et pourrait être transformé pour le bien de l'humanité tout entière. Ainsi que le dit le Livre de l'Écclésiaste :

«Il y a un moment pour tout et un temps pour toute chose sous le ciel.» (*La Sainte Bible, l'Écclésiaste, 3:1*)

Le temps et le moment sont venus pour nous d'agir.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat général.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui ont demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : Nous avons entendu, ce matin, la déclaration du Premier Ministre israélien et nous exposerons à l'Assemblée la position palestinienne dans la déclaration que fera notre Président lundi prochain. Cependant, nous ne pouvons pas répondre à ce que nous avons entendu aujourd'hui et tenons à faire les brèves remarques suivantes.

Le Premier Ministre a commencé son intervention en faisant allusion au rôle de la Société des Nations et de l'Organisation des Nations Unies dans la création d'Israël mais, malheureusement, il n'a jamais évoqué le fait qu'Israël ait rejeté la volonté des Nations Unies, notamment de créer un État arabe en Palestine sur un pied d'égalité et conformément à la résolution qui a créé Israël. Il n'a pas fait allusion, non plus, au refus par Israël de se conformer à toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies depuis lors, à savoir son rejet, depuis 1967, des 24 résolutions du Conseil de sécurité relatives aux territoires occupés ainsi que son rejet des centaines de résolutions de l'Assemblée générale et celles d'autres organes des Nations Unies, sans parler non plus de sa violation des principes de la Charte elle-même, du droit international et du droit international humanitaire.

Le Premier Ministre a dit que la paix se fondait, selon lui, sur deux principes : sécurité et réciprocité. Nous estimons que ces termes et la façon dont ils sont présentés sont extrêmement trompeurs. Le principe de sécurité, par exemple, servirait d'excuse à Israël pour conserver les territoires occupés et ne pas s'en retirer.

Plus important encore, le Premier Ministre semble oublier le principe sur lequel s'est fondé le processus de paix au Moyen-Orient, c'est-à-dire le principe de la terre contre la paix et la mise en oeuvre des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, sans parler également des principes qui sont reconnus par le

monde entier tels que la justice et le droit des peuples à l'autodétermination.

Le Premier Ministre a par ailleurs déclaré que la juridiction palestinienne s'exerce sur 100 % des Palestiniens à Gaza et sur 90 % d'entre eux en Cisjordanie. Cette affirmation est absurde. En plus d'être fautive, elle ignore le fait que 100 % de notre population palestinienne sur nos terres est toujours à la merci de l'occupation, opprimée par Israël et n'est même pas, dans de nombreux cas, en mesure de se déplacer d'un village à l'autre.

Le Premier Ministre a parlé des déclarations faites par la partie palestinienne, sans même se soucier de ce que disent les responsables israéliens, alors que lui-même utilise des expressions telles que Judée et Samarie pour décrire notre territoire palestinien occupé — pour décrire la Cisjordanie. Il a parlé du pacte palestinien, passant sous silence la décision prise par le Conseil national palestinien en avril 1996 d'annuler les articles qui sont contraires à l'échange de lettres de reconnaissance, décision qui a reçu officiellement l'accueil favorable du Gouvernement des États-Unis ainsi que du Gouvernement israélien lui-même, à l'époque.

Le Premier Ministre a déclaré qu'Israël transférait de l'argent aux Palestiniens. Il ignore le fait que cet argent est le nôtre et que nous y avons droit, et que très fréquemment, ces sommes sont soumises à des coupes-claires et que quelquefois même, elles sont différées. Il oublie que cette procédure est le résultat du refus par Israël de mettre en oeuvre ce qui a été convenu en ce qui concerne la construction de l'aéroport et du port maritime. Et il ignore également les mesures destructrices qu'Israël prend constamment à l'encontre de l'économie palestinienne.

Il a également fait état des délais fixés dans le cadre de ces accords, prétendant qu'ils ne sont pas sacrés. Et il a rappelé certaines mesures unilatérales prises par les dirigeants palestiniens. Je tiens à préciser ici que l'accord sur cette période de transition expire le 4 mai 1999 et que toute décision prise par les dirigeants palestiniens, conformément à leurs responsabilités à ce moment-là, quelle que soit la nature de cette décision, ne pourra être considérée comme étant un acte unilatéral. J'ajouterai ici que le premier responsable de l'incapacité des parties à parvenir à un règlement définitif dans les délais convenus est le Gouvernement de M. Nétanyahou.

Ce qu'au fond le Premier Ministre disait dans les déclarations que je viens de mentionner et dans d'autres, notamment sa vision du règlement définitif, c'est qu'il souhaite que les Palestiniens vivent dans des zones isolées

avec une autonomie limitée, c'est-à-dire dans des bantoustans qui rappellent le répugnant régime d'apartheid. Il déclare également ne pas reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien et ne pas vouloir mettre en oeuvre la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Il s'agit là non seulement d'une violation des accords conclus mais également d'une destruction de ces mêmes accords et de leur essence, à savoir la reconnaissance mutuelle entre les deux parties. C'est là que réside précisément la cause réelle des problèmes qui entravent actuellement le processus de paix.

Enfin, il semble que tout ce qui a été dit est fondé sur une certaine interprétation selon laquelle la terre est une terre israélienne et que les Palestiniens sont une minorité en Israël, qui a certains problèmes à régler. Peut-être même qu'Israël a certains problèmes à régler vis-à-vis d'eux.

Monsieur le Premier Ministre, vous avez totalement tort. La terre est à nous. Mais nous avons accepté la légitimité internationale à cet égard, malgré l'injustice dont nous avons été victimes. Les Palestiniens sont un peuple ancien et fier qui a droit à son propre État souverain. Nous demeurerons engagés dans le processus de paix, mais sur la base de la reconnaissance mutuelle des droits légitimes des deux parties et à condition que la mise en oeuvre de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité soit l'objectif du processus.

M. Al-Hitti (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : Je souhaite prendre la parole pour exercer mon droit de réponse au Premier Ministre israélien.

Ce matin, l'Assemblée générale a entendu une litanie de mensonges proférés par un homme qui, selon toutes les normes internationales, méprise toute considération internationale et préside un gouvernement qui agit de la même manière. En falsifiant aussi grossièrement l'histoire dans sa déclaration, le Premier Ministre israélien nie la mémoire de la communauté internationale qui sait parfaitement bien que cet homme a été éduqué et formé au sein des plus grands groupes terroristes du monde.

Le Premier Ministre israélien a accusé mon pays d'avoir mis un terme à la coopération avec la Commission spéciale des Nations Unies, ignorant délibérément que l'Iraq a pris cette mesure après s'être acquitté, ces huit dernières années, de toutes les obligations qui lui incombaient en vertu de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité.

Le Premier Ministre israélien est le plus mal placé pour parler de la mise en oeuvre des résolutions du Conseil

de sécurité, étant donné l'histoire de son pays et la mauvaise réputation qu'il a acquise, ainsi que la légèreté avec laquelle il considère les résolutions internationales. Israël n'a même pas appliqué le paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) auquel se réfère M. Nétanyahou, et qui appelle à l'établissement d'un Moyen-Orient exempt de toutes armes de destruction massive, parmi lesquelles figure avant tout l'arsenal israélien, qu'il soit nucléaire, chimique ou biologique.

Le monde sait qu'Israël possède plus de 200 têtes nucléaires et un important arsenal d'autres armes de destruction massive. Israël a même refusé d'adhérer au système de garanties internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Sans parler de son refus de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Qui plus est, Israël a été le premier à utiliser des armes interdites lors de ses agressions répétées contre des pays arabes — des bombes à têtes multiples, des bombes au napalm — qui ont été utilisées à grande échelle contre le Liban, la Palestine et d'autres pays arabes. Israël a également montré son mépris inégalé du droit international lorsque ses forces ont attaqué le centre des Nations Unies à Qana, au Liban, alors que s'y trouvaient de nombreux civils libanais innocents qui avaient fui l'enfer des avions israéliens agressant le Liban.

M. Baudin (Sénégal), Vice-Président, assume la présidence.

M. Vural (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, surtout en cette heure tardive. C'est avec beaucoup de regret que je prends la parole pour exercer mon droit de réponse à la déclaration faite par le Ministre grec des affaires étrangères, M. Pangalos. Mais il faut remettre les choses à leur place. On ne peut laisser des erreurs circuler librement.

À l'évidence, lorsqu'il s'agit des relations turco-grecques, le Ministre des affaires étrangères de la Grèce a une mémoire très sélective. Il choisit d'ignorer certains faits fondamentaux : l'intention qu'a son pays de faire de la mer Égée un lac grec est passée sous silence. Le fait qu'ils acceptent de façon extrêmement restrictive la juridiction de la Cour internationale de Justice est également passé sous silence. Mais mon intention n'est pas ici de m'attarder sur cette longue liste.

Je voudrais rappeler une fois de plus à l'Assemblée qu'il y a quelques heures à peine, notre Premier Ministre, M. Yilmaz, du haut de cette tribune, appelait les deux pays à entamer un dialogue pour résoudre nos problèmes exis-

tants. Je prie sincèrement le Ministre grec de se montrer à la hauteur de cet appel.

Monsieur le Président, l'amnésie est peut-être un mot d'origine grecque, mais il ne peut servir de prétexte à de graves omissions.

En ce qui concerne la question de Chypre, le Ministre des affaires étrangères de la Grèce fait référence à l'année 1974 comme si c'était l'année où a commencé le problème. Cela l'arrange bien d'omettre les tragiques événements des années 60, mais il y en a qui n'ont pas oublié. Le peuple chypriote turc se rappelle fort bien le nettoyage ethnique que lui ont imposé les Chypriotes grecs. Il se rappelle aussi que ses droits constitutionnels lui ont été refusés par la force.

Pour ce qui est de l'année 1974, je voudrais citer feu l'archevêque Makarios qui s'est adressé le 19 juillet 1974 en ces termes au Conseil de sécurité :

«Le coup de la junte grecque est une invasion, et l'ensemble du peuple de Chypre, qu'il s'agisse de Grecs ou de Turcs, en supporte les conséquences». (S/PV.1780, p. 21)

Je n'ai rien à ajouter à cette déclaration. Ces mots expliquent très bien l'état de l'île en ce moment. Malheureusement, c'est cette mentalité qui continue de faire obstacle à une réconciliation entre les deux copropriétaires de l'île.

Si M. Pangalos nous reproche de ne pas avoir laissé se produire à Chypre le même genre de tragédie qu'en Bosnie ou au Rwanda, il a absolument raison. Mettons les choses au clair : quand la Turquie est intervenue en 1974, c'était pour exercer ses droits de puissance garante conformément au traité, et la Turquie continue à vouloir éviter aux Chypriotes turcs de connaître le sort tragique de ceux qui sont victimes de haines ethniques et religieuses et de tentatives de «nettoyage ethnique».

M. Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) (*interprétation de l'anglais*) : Dans l'une des déclarations qui ont été faites ce matin, on a fait allusion à la capacité militaire de la République islamique d'Iran. À cet égard, ma délégation souhaite réitérer ici la position partagée par tous les États du Moyen-Orient, à savoir que la seule menace — je dis bien la seule menace — à la sécurité et à la stabilité du Moyen-Orient vient de la capacité nucléaire d'Israël et de son accès à une technologie de missiles avancée. Cette position ne reflète pas simplement une

notion critique; elle est en fait l'affirmation d'une préoccupation profonde et grave qui se base sur des faits et des réalités. La tentative d'Israël de lancer des allégations n'est qu'un moyen futile de masquer le danger qu'il fait peser sur l'ensemble de la région.

D'autre part, il est notoire que la République islamique d'Iran est victime des armes de destruction massive et nous sommes tout à fait partisans de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Le Président Khatami a présenté dans le détail cette position, ici-même, il y a trois jours à peine, quand il a dit :

«L'établissement de zones exemptes d'armes de destruction massive, notamment au Moyen-Orient, constitue une première étape appropriée sur la voie de l'atténuation des tensions et de la méfiance suscitées par ces armes. Nous, en République islamique d'Iran, en tant que victimes de l'utilisation d'armes de destruction massive, connaissons mieux que quiconque leurs répercussions terrifiantes. Nous demeurerons par conséquent à l'avant-plan des efforts internationaux déployés pour créer et renforcer des dispositions universelles menant à leur destruction.» (A/53/PV.8)

Bien sûr, l'Iran, comme d'autres pays de la région ne peut pas rester les bras croisés face à la menace qu'Israël représente pour la région. L'Iran est déterminé à faire usage de tous les moyens dont il dispose pour défendre son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale contre toute menace ou danger venant de l'extérieur.

M. Arias (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Ma délégation souhaite faire référence aux villes espagnoles de Ceuta et Melilla et d'autres régions appartenant au territoire espagnol, qui ont été mentionnées dans la déclaration du Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Maroc.

De telles mentions ne sont pas conformes à la réalité, puisqu'il s'agit de lieux qui font partie intégrante du terri-

toire espagnol et dont les citoyens sont représentés au Parlement espagnol où ils jouissent des mêmes droits et des mêmes privilèges que leurs compatriotes. En outre, ces mentions ne sont pas en accord avec les bonnes relations qui règnent entre les Royaumes d'Espagne et du Maroc.

La séance est levée à 20 heures.